Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- [ ] Additional comments / Commentaires supplémentaires:

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

30 Mai 1848.

JOURNAL SEMI-HEBDOMADAIRE,

La Revue Canadienne publieun Album littéraire et musical, paraissant tous les mois, par livraisons de 32 pages de matières littéraires et 4 pages de musique. Les douze livraisons de l'année contiennent matière de 10 volumes ordinaires.

ON S'ABONNE :

A Montreal, AUX BUREAUX No. 15, RUE ST. VINCENT.

A Quebec, CHEZ M. F. X. JULIEN, MAISON DE LA CORPORATION.

La Revue Canadienne,

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTERAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education. Industrie Progrès.

Vol. IV. No. 119

PARAISSANT LES Mardi et Vendredi

CONDITIONS D'ABONNEMENT.
(Payable d'avance.

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul, ... £1
Abonnement à l'Album Mensuel, Littéraire et Musical, seul, . . . £1
Aux deux publications reunies, ... £1
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix que ci-dessus.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous, première insertion, ... 2s. 6d
Dix lignes et au-dessous, première insertion, ... 3s. 4
Au-dessus par lignes. . . . . .
Toute insertion subsequente, le quart du prix
(Affranchir les lettres.)

LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE.

A l'adresse du bon peuple et qui lui fait voir la distance énorme qu'il y a entre la théorie et la pratique.

S'il n'y avait que trois hommes au monde ils s'organiseraient : l'un ferait la cour à l'autre, l'appellerait monseigneur, et ces deux unis forceraient le troisième à travailler pour eux ; car c'est là le point.
[Paul Louis Courier. Lettres, t, III. p 105, édit. Carrel.]

(*Suite.*)

Huit jours se passèrent, qui ne furent pas trop de temps pour fixer la résolution de Paillenlœil. Guillotin d'un côté, Ledrôle de l'autre, ne ménagèrent pas les exhortations, ne regardant point à cette monnaie en échange des bons écus du fermier. Enfin l'étudiant put extorquer à son père une centaine de mille francs avec une malédiction en bonne forme, et l'on peut dire que l'une coûta moins que l'autre au bonhomme.

Paillenlœil, sa fortune en poche, courut chez ses amis, dont l'accueil l'étonna ; Guillotin lui trouva de l'esprit dès qu'il eut dit bonjour. Ledrôle fit la remarque qu'il était bien coiffé et lui reconnut je ne sais quel bon air ce jour là Le publiciste, ennemi de la politesse par amour de l'égalité, lui cédait le pas aux portes, lui donnait le haut du pavé, et si l'étudiant venait à éternuer, lui disait, Dieu vous aide, quoiqu'il ne crût pas en Dieu.

Ledrôle, si détaché des mollesses du monde, lui grattait les taches qu'il découvrait sur son collet, l'invitait à se couvrir de peur des rhumes et le garait dans la rue des gens qui l'aurait pu coudoyer.

Paillenlœil, désormais, eut toujours raison et ouvrit le meilleur avis. Guillotin, si violent et si absolu, se rangeait de son opinion, et s'il en avait d'abord lâché de contraires, les faisait plier aussitôt.

Paillenlœil, d'abord étonné de ces égards, s'y habitua vite. Il est fort doux d'être admiré, comme il est aisé de croire qu'on est digne de l'être ; il laissa faire doucement, et cela précipita son destin.

En cinq jours tout fut disposé. Les paquets de Ledrôle furent bientôt faits : il ne possédait au monde qu'une chemise, que lui avait prêtée Paillenlœil. Guillotin emporta de plus un portefeuille plein de vieux articles, qui pouvaient reparaître chez un peuple neuf.

Ils prirent la diligence jusqu'au Havre. Les principes passant dès lors de la théorie à la pratique, on mit les biens en commun. Paillenlœil fournit tout, ses amis rien ; cela ne se pouvait autrement. L'égalité souffrit encore quelque atteinte dans les auberges. Les amis mangeait beaucoup, Paillenlœil peu, Purs caprices de la nature, qu'il faut bien laisser faire, et qui se plait parfois à déranger le niveau théorique !

Par compensation, l'étudiant, intendant et bailleur de fonds, eut charge de traiter avec les cochers et les crocheteurs, déférence qu'il fallut cacheter par quelques coups de pied qu'il reçut ne débattant les prix.

Sur le point de s'embarquer au Havre, il ne manquait plus à nos gens que de savoir où ils iraient. Guillotin proposait une île. Quelle île ? Ledrôle songeait à part lui à l'*Ile d'Amour* de la Courtille, les biens demeurant en commun ; mais il n'osa montrer le fond de sa pensée.

Guillotin savait boire, jurer et insulter les honnêtes gens, mais il ne savait pas la géographie. Paillenlœil fut obligé de consulter un capitaine marchand qui n'avait point étudié les cartes, mais le monde, ce qui vaut tout autant.

—Monsieur, dit Paillenlœil, nous cherchons un peuple à civiliser.

—Monsieur, vous avez bien de la bonté, et je vous en remercie pour lui.

—On m'a dit que vous pourriez nous ouvrir des vues sur le but de notre voyage.

—A mon avis, vous n'avez qu'à rester ici, où vous aurez assez à faire. Vous n'ignorez pas qu'il y a deux sortes de barbaries. l'une qui précède les siècles civilisés, l'autre qui les suit. Nous tombons à bride avallée dans la seconde. Paillenlœil, embarrassé, expliqua les désirs de Guillotin.

—Je vois ce qu'il vous faut, dit le marin, vous voulez un peuple imbécile ; cela se trouve encore. Allez chez les Papous, ce sont d'aussi lourdes brutes qu'on puisse le désirer. Ils aiment les étrangers, puisqu'ils en mangent. S'ils ne vous font pas cuire à première vue, vous verrez merveilles. Peuple neuf s'il en fut. Je ne connais au-dessous que l'huître.

—Mais, dit Paillenlœil, s'il nous mangent ?

—S'ils vous mangent, il feront un mauvais repas et vous serez vengés.

—Comment dites-vous la terre des Pa... ?

—La terre des Papous, dans la mer des Indes, à peu près sous la ligne, entre les grandes Molusques et la Nouvelle-Guinée, dont c'est une presqu'île. Le premier mousse vous indiquera l'endroit les yeux fermés ; et je vous indiquerai, moi, un joli brick qui vous portera là-bas, en touchant d'abord à Valparaiso. Il est commandé par le capitaine Latrique, un de mes amis.

—Ce nom me plait, dit Paillenlœil son calepin à la main, il sent son prolétaire et son ami de l'égalité.

—Quant à cela vous serez contens ; c'est un homme à vous traiter comme ses matelots, qui sont des nègres.

Paillenlœil écrivit ces indications et remercia le capitaine.

Il n'y avait point de temps à perdre, le brick était sur le point de partir ; les trois amis coururent chez le capitaine Latrique, qui leur parut bref dans ses discours.

—Capitaine, dit Paillenlœil, nous allons à la Nouvelle-Guinée former de grands citoyens.

—Il vous en coûtera mille écus par personne.

—Mille écus par citoyen ?

—Je parle du passage.

—Daignez prendre en considération la mission philanthropique dont nous voulons bien nous charger. Demandez à mon ami Guillotin ; nous allons là-bas répandre la lumière, proclamer les Droits de l'Homme, créer des gazettes, et destituer des mouchards.

—Ce sont vos affaires.

Paillenlœil vit bien qu'il n'avait plus qu'à compter les mille écus par passager, ce qui faisait pour les trois, neuf mille livres, vieux style, la première dépense assez forte pour l'émancipation des Papous. Il sentit que la liberté est le plus cher des biens.

Le lendemain, par une brise gaillarde, soufflant de terre, le capitaine Latrique mit à la voile. Nos amis furent occupes des premières distractions du voyage, et notamment du mal de mer, qui fallit leur tirer les entrailles du corps à force de vomissemens.

Paillenlœil ne peut s'empêcher de penser que de si grosses coliques étaient trop payées de neuf mille francs. Ledrôle, changeant d'avis, s'écriait qu'on le redescendît à terre ; mais comme on était déjà loin, on lui offrit de le descendre dans l'eau, ce qu'il refusa ; pour Guillotin, il ne remuait point et ne soufflait goutte, raide, pâle et puant comme un mort, rouvrant à peine un œil égaré, et ne tenant plus à rien dans le monde. Dans cet état, il eût volontiers avoué qu'il ne savait pas la grammaire, qu'il ne croyait du tout qu'on pût affranchir les cochers de fiacre, que c'était se moquer de parler de république en nos temps, qu'il y avait trop de gens prêts à trahir leur conscience pour une pièce de quinze sous ; qu'il n'avait de sa vie réfléchi un moment à ces opinions, qu'il les soutenait sans savoir pourquoi et comment, et qu'il était, lui nommément, le plus ignorant et le plus méprisable de tous les drôles, y compris Ledrôle là présent. Heureusement pour Guillotin nul ne s'avisa de l'interroger.

Le mal eut son cours, et que trop, puis il cessa, et, comme dit l'Italien, *passato il periculo*.. l'insolence renait. Les trois amis, à peine guéris. trouvèrent que lorsqu'on avait le bonheur de n'avoir plus de mal de mer, à bord d'un navire, on s'ennuyait encore beaucoup.

Pour se distraire, il regardait de quelle façon le capitaine gouvernait son équipage, parce que, disait Guillotin, on trouve à s'instruire partout : on peut conclure du petit au grand, et qui mène bien vingt hommes en pourrait mener mille ; ce qui revient à la maxime alimentaire qu'un plat de deux suffit pour sept, laquelle s'est trouvée démentie dans tant de diners bourgeois.

Ils virent donc, en étudiant les manières du capitaine, dont ils auraient attesté le civisme, qu'il procédait volontiers par coups de pied et coups de poing, moyennant quoi il était exactement obéi. Mais Paillenlœil fut révolté de ces traitemens ; on tomba d'accord qu'ils attentaient à la dignité humaine aussi bien qu'à l'économie animale de l'individu. Guillotin reconnut les restes hideux du despotisme qui avait si longtemps pesé sur l'Europe ; il en prit occasion de déclamer contre l'incurable corruption de nos Etats vermoulus.

A ce sujet il se rappela qu'en de pures républiques, et dans les démocraties les plus parfaites qui eussent réjoui l'univers, aux beaux temps de Rome et de Sparte, qui, à la fois n'avait point alors de marine, le centurion, en cas pareil, ne détachait au délinquant que cent coups de son cep de vigne, bois dur et noueux, mais spécialement consacré aux corrections militaires ce qui est toujours honorable.

—Quant à Sparte, ajoutait Guillotin, le magistrat chargé de l'éducation des fils de famille, les envoyait voler de la viande et du bois pour faire la cuisine. S'ils volaient adroitement, tout allait bien ! s'ils n'étaient que de petits voleurs timorés qui se laissassent surprendre, ce même magistrat leur appliquait également une centaine de coups de verges, peu plus, peu moins. Voilà comme j'entends la correction dans un état bien policé.

—Cent coups de verges ! dit Paillenlœil, je ne cache pas que cent coups de verges m'étonnent dans une république,

—Ils sont indispensables ; faut-il bien que le supérieur soit obéi : il ne saurait l'être toujours sans quelques coups de verges.

—Voilà justement ce à quoi la république devrait pourvoir, si c'est possible. Autrement, je préfère le simple coup de pied de Latrique.

—Malheureux ! tu blasphèmes ! Latrique n'a aucun droit de te donner son coup de pied ; tu le reçois ce coup de pied monarchique, du consentement d'un seul, tandis que la république te l'applique du commun consentement, ce qui le légitime à tes yeux ; tout le monde, d'un commun accord, veut qu'on te donne des coups de pieds.

—Tout le monde est un sot.

—Sot toi-même, puisque ta volonté particulière est comprise dans cette volonté générale. Tu consent toi-même à ce que l'on t'assomme de coups de pied.

—Ils en ont menti, je ne consens pas, je retire ma volonté particulière, et je rends les coups de pied à tout le monde que tu dis.

—Oui, sans doute, dit Guillotin pensif, c'est une de ces petites difficultés qui inquiétaient Jean-Jacques quand il avouait, à la fin du *Contrat social*, qu'il n'avait fait qu'une rêverie impraticable, et qu'on ferait bien de n'en pas croire un mot. Peut-être alors diras-tu qu'il était inutile de l'écrire, et qu'il en est comme d'un prédicateur qui ajoute après un sermon chaleureux : Prenez-y garde, je vous ai menti. Mais qu'importe ! Jean-Jacques du moins est conséquent, quand il insinue doucement de marcher à quatre pattes. Ledrôle avait raison ; retiens-le, Paillenlœil : toute loi est un joug. La liberté absolue est impossible parce qu'elle contient la liberté de se détruire. Tu trouveras toujours de grandes majorités qui ne voudront point être libres. Consultes les portiers là-dessus. Il faudrait détruire l'influence de la force et de l'or, l'espérance et la crainte. Jean-Jacques sentait tout cela et ne savait qu'y faire ; c'est pourquoi il avoua sur la fin de sa vie qu'il avait écrit tant de sottises. Ce fut son mot. Néanmoins je ne saurais souffrir les abus de pouvoir de cet impertinent capitaine.

Il fut interrompu par une scène qui donnait matière à la glose. Le second du capitaine s'étant énivré mettait le désordre à bord. Latrique se jeta sur lui ; le second résista. Mais le capitaine fut le plus fort et jeta son homme à fond de cale comme une balle de coton. La lourde chute du corps glaça d'horreurs les passagers ; mais la chose faite, le capitaine, homme apoplectique, épuisé par l'effort, tomba lui-même comme un bœuf sur le pont du navire, privé de sentimens.

Il fait bien, s'écria Guillotin, le voyant par terre, de se soustraire au châtiment, j'allais l'assommer. Eh quoi ! donc, vous êtes ici vingt matelots bien taillés, bien trapus, bien trempés, et vous vous laissez mener à la gaule, comme un bétail, par cet ignoble argousin qui râle sur ces planches ? Tudieu ! mes amis, ne sommes-nous pas tous égaux ? n'a-t-on point inventé les droits de l'homme ? n'avez-vous pas lu Babœuf ? je ne l'ai pas lu non plus, mais le simple bon sens vous marque votre conduite. Un philanthrope demanderait cinq cent mille têtes ; je ne vous demande que d'achever ce misérable ; de quel droit vous rosserait-il, vous plutôt que lui ? Nous sommes tous frères, que diable ! Je conclus qu'il faut qu'on le pende, tandis qu'il n'y songe pas.

Cette allocution fut accueillie par ces mines hébétées d'une multitude grossière à qui l'on propose quelque chose d'extraordinaire. Quelques matelots grommelèrent qu'ils se régaleraient volontiers de piétiner un peu le patron, n'était la crainte du commissaire.

Guillotin descendit auprès du second, dans l'espoir de s'entendre avec lui. s'il lui restait le souffle. En effet, celui-ci goûta les théories républicaines autant que le pouvait un homme si assommé.

Mais tandis que Guillotin était à la cale, un homme de l'équipage se mêlant de chirurgie, jugea plus charitable, malgré la harangue du publiciste, de saigner le capitaine. Guillotin, remontant, trouva donc M. Latrique revenu de sa pamoison, humant l'air doucement comme si de rien n'était ; sur quoi Guillotin, comme tous les traitres, dissimula. Je crois que Latrique dissimulait aussi.

Un matin, les passagers s'éveillèrent en vue d'une terre. Le capitaine, qui envoyait chercher de l'eau, fit demander aux trois amis s'ils ne seraient pas bien aises de visiter la côte : c'était les prier de noces.

EDOUARD OURLIAC.

(*La suite prochainement.*)

HISTOIRE

DE L'INSURRECTION DU CANADA.

PAR L. J. PAPINEAU,

Orateur de la ci-devant Chambre d'Assemblée du Bas-Canada. En réfutation du Rapport de Lord Durham.

PREMIÈRE PARTIE.

Le gouvernement anglais pourra peut-être pendant quelque temps encore prolonger son occupation militaire des Canadas. Mais parce qu'il a *commencé* la guerre civile contre des populations qui ne *l'avaient pas provoquée, à qui elle n'avait pas été conseillée*, qui ne la voulaient pas au moment où elle a éclaté, il a forfait au droit, et, sans retour, il a perdu la possibilité de les gouverner.

Il y a déjà seize ans, je me plaignais à lord Bathurst, alors ministre pour le département des colonies, et je lui remontrais, avec l'accent d'une douleur vivement sentie, combien était lourd le joug et humiliante la condition de notre servage colonial. Il en convint, et voici quel fut à peu près son langage. Je rapporte cette conversation, parce qu'elle jette un grand jour sur les vues politiques, les appréhensions et les espérances secrètes de l'Angleterre. (*)

"Je conviens, me dit lord Bathurst, que, pour des possessions continentales où les populations se trouvent doublées en peu d'années, le régime dont vous vous plaignez ne peut être qu'une époque de transition orageuse et dévolutions maladives, que doivent suivre, pour les peuples qui y sont soumis, des jours sereins, et une organisation normale de la vie politique et de l'indépendance nationale. Je crois même que les temps d'épreuves seront courts pour vous : catholiques français, régis par des anglais protestants, votre position est forcée; il faut le reconnaître ; elle est contre nature. Vous êtes trop éloignés de l'Angleterre pour la bien apprécier, et trop rapprochés des Etats-Unis d'Amérique pour n'être pas éblouis par leur trompeuse prospérité. Je ne vous demande donc que vingt-cinq ans de patiente résigation.

"Mais, comme homme d'Etat, je prévois et prédis, avant la fin de cette période, de grands déchirements entre les diverses parties de la confédération américaine. L'Angleterre serait prête alors à octroyer aux colonies qui leur seraient demeurées fidèles, et leur indépendance et des institutions meilleures que celles qui reposent sur le pacte fédératif. En effet, dégagée de tout contre-poids, la démocratie serait fougueuse et anarchique, tandis qu'elle serait le meilleur des gouvernements possibles, si on la tempérait par une magistrature héréditaire, dont la perpétuité serait assurée, dans son éclat et sa force, au moyen de majorats et de substitutions. Il est bien entendu que le gouvernement anglais doterait de ces majorats les hommes influents comme vous, Monsieur, s'ils voulaient se prêter à une aussi sage combinaison.

"En donnant votre appui à ce plan, et en le faisant accueillir à vos compatriotes, vous hâteriez pour votre pays l'ère du bonheur et de la puissance. On y attirerait des familles riches d'Angletere qui sont amies des institutions héréditaires, et celles des familles riches des Etats-Unis, que dégoûte la faible influence que leur laisse l'ascendant démocratique.

"D'un autre côté, vous trouveriez dans les familles influentes, tant de la province que du dehors, les moyens de constituer un gouvernement fort, qui contracterait avec nous une alliance offensive et défensive de la nature de celle qui lie l'Angleterre et le Portugal. Et ainsi vous n'auriez plus rien à craindre des empiètemens de vos ambitieux voisins.

"Ils ne sont déjà que trop formidables, et pour peu qu'à leurs ressources vinssent s'ajouter celles des Canadas, ils pourraient bien porter atteinte à la suprématie anglaise sur les mers. Or, si jamais l'Angleterre descendait au rang de puissance du troisième ordre, ce serait un malheur pour l'humanité. Car, avec des institutions aussi parfaites que les siennes et une primauté généralement reconnue, l'Angleterre est sur le continent l'appui de tous les peuples opprimés, et souvent ces représentations ont arrêté les gouvernements absolus dans leurs projets tyranniques.

"Une grande lutte est à la veille de s'engager sur tous les points de l'Europe continentale entre deux principes ennemis. D'une part, l'amour d'une liberté qui pourrait devenir indocile et turbulente chez ces peuples encore peu séparés à la recevoir ; d'autre part, une répugnance calculée chez les rois à concéder des réformes promises par eux au jour des frayeurs que leur a fait éprouver le prisonnier de Sainte-Hélène. Or, l'Angleterre serait la puissance médiatrice appelée à empêcher la répétition du spectacle de sang, de despotisme et d'impiété donnée par cette France révolutionnaire, qu'il aurait fallut mettre au ban des peuples si elle n'avait pas accepté la restauration, seul lien de réconciliation, seule garantie de repos, après l'usurpation du trône français par le soldat ambitieux qui s'y était assis.

"Eh bien ! l'exemple des Etats-Unis est une cause perturbatrice qui fait obstacle à la réalisation de ses plans. Je sais bien que ce sont des enthousiastes, étrangers à la pratique des affaires, qui s'enflamment pour cette démagogie américaine, fabrique de sable sans ciment, destinée à crouler au premier jour, mais enfin leurs écrits font des disciples, ils alimentent les mauvaises passions, ils enrôlent les hommes de néant qui cherchent dans le renversement des ordres supérieurs, rang et fortune. Et je vous avoue que tous ces cris de "gouvernement à bon marché," de souveraineté exclusive du Peuple à l'instar des Américains, nous inquiéteraient fort, si nous ne voyions clairement que, la guerre étant un des instincts malheureusement naturels à l'homme, il y a des causes qui la développeront bientôt aux Etats-Unis, mettront aux prises les divers partis de la confédération, y constitueront des sociétés distinctes, y créeront des formes variées de gouvernement, et la nécessité pour les protéger, d'avoir des armées et des institutions plus fortes."

Je répondis à lord Bathurst que mon utopie d'ifôrait de la sienne, et me paraissait tout à la fois plus désirable et plus réalisable ; que la confédération américaine serait dans l'avenir une et indivisible ; qu'elle me paraissait plutôt marcher vers l'aggrégation et la croissance que vers la mutilation et l'impuissance ; qu'au jour de notre indépendance, le droit de commune citoyenneté et de *commerce libre* entre Québec et la Nouvelle-Orléans, entre la Floride et la Baie-d'Hudson, assureraient au Canada une période indéterminée, mais longue, de paix, de conquêtes sur la nature, de progrès dans les sciences morales, politiques et industrielles, avec individualité pour chaque Etat souverain, sous la protection du congrès, qui ne pouvait être tyran, n'ayan ni sujets, ni colonies, et ne possédant d'attributions que dans les questions de paix ou de guerre avec l'étranger et de commerce extérieur. J'ajoutai que de tels avantages étaient trop grands et trop manifestes pour que le Canada se laissât enlacer en des alliances offensives et défensives avec l'Angleterre contre l'Amérique ; et que, quant à ce délai de 25 ans fixé par lui, lord Bathurst, il serait certainement abrégé par les partialités de la métropole, l'impéritie de ses choix et les prévarications de ses Agents.

Lord Bathurst promit des réformes : aucune n'a été effectuée. *Les temps sont accomplis.*

Ami intime d'un grand nombre de mes collègues dans la représentation, honoré de l'estime et de la confiance de tous, puisque, pendant vingt ans, ils m'ont porté, souvent à l'unanimité, toujours à une grande majorité, à la présidence de l'Assemblée, je suis parfaitement au fait de tout ce qui s'est passé en Canada jusqu'au moment où les troubles ont éclaté. Je connais les actes et dires de vingt-cinq de mes collègues et de beaucoup de citoyens marquants, dont les uns ont souffert la mort, dont les autres ont, comme moi, vu pour ainsi dire, leur tête mise à prix, et ont été, comme moi, traînés en exil sans procès, ou bien détenus, souvent sans accusation toujours sans confrontation, puis élargis sans procès, quoiqu'ils provoquassent un jugement par demandes verbales ou écrites, adressées soit au dictateur ensanglanté Colborne, soit au dictateur, plus faux et non moins vindicatif, Durham. Car tous n'étaient-ils pas passibles des mêmes peines ? Ils étaient tous coupables du même crime ! leurs vies étaient chères à leurs compatriotes, odieuses à leurs oppresseurs étrangers ! Eh bien ! je mets le gouvernement anglais au défi de me démentir, quand j'affirme qu'aucun de nous n'avait préparé voulu ou même prévu, la résistance armée. Mais le gouvernement anglais avait résolu de ravir à la Province son revenu, son système représentatif ; il avait résolu de nous vouer, les uns à la mort, les autres à l'exil ; et c'est dans ce but qu'il avait proposé de proclamer la loi martiale, et de faire juger les citoyens par des cours martiales pour des actes que, quelques semaines avant, il avait reconnu ne pouvoir donner lieu à aucune accusation, fondant la nécessité de créer des tribunaux militaires sur l'impossibilité d'obtenir des arrêts de mort des tribunaux civils ! Oui, encore une fois, le pouvoir exécutif a mis en œuvre, contre des hommes innocents, en vue de l'intérêt métropolitain mal entendu, des combinaisons inhumaines qu'il avait reconnu lui-même n'avoir pas le droit de se permettre ; c'est de lui qu'est venue la provocation.

Aussi, parmi les auteurs de ce drame sanglant n'y en a-t-il aucun qui se repente d'avoir tenté la résistance ; et parmi leurs concitoyens, il n'y en a pas un sur mille qui leur reproche de l'avoir fait. Seulement, il y a dans l'âme de tous un chagrin profond que cette résistance ait été malheureuse, *mais en même temps un grand espoir qu'elle sera reprise et prévaudra.*

Ce n'est pas que l'insurrection n'eût été légitime, mais nous avions résolu de n'y pas recourir encore. C'est ce que nos papiers saisis ont appris à un gouvernement, calomniateur pour être persécuteur.

Et quand je fais cette déclaration, c'est uniquement pour rétablir la vérité historique et nullement pour répudier la responsabilité morale de la résistance à un pouvoir insurgé contre les saints droits de l'humanité, insurgé aussi contre "les droits de naissance inaliénables de sujets anglais," comme disent les jurisconsultes de la Grande-Bretagne, expressions moqueuses à l'égard des colonies et imaginées pour procurer à l'aristocratie anglaise des plaisirs Spartiates, celui, par exemple, de donner la chasse aux flotes de l'Irlande, aux flotes des Canadas, aux flotes de la Jamaïque, aux flotes de toutes ses possessions extérieures, toutes les fois que les serfs qui les habitent veulent cesser d'être corvéables, taillables, mortaillables à merci et miséricorde.

Je comprends, certes, la sainteté du ministère de l'historien. Bien compris, il exclut tout ce qui n'est pas la vérité. Mais telle est l'impiété de la tyrannie anglaise que, même à l'abri de son influence qui empoisonne, et de ses étreintes qui étouffent, l'historien des Canadas ne peut pas tout dire pendant l'occupation mili-

* Nous devons dire que l'Honorable John Neilson qui était en 1823 le collègue de M. Papineau en Angleterre, lorsqu'il vit cette conversation supposée avoir eu lieu alors dans une entrevue avec Lord Bathurst, exprima son étonnement et déclara que cette conversation telle que ci-dessus rapportée n'avait pas eu lieu en sa présence.

taire de ces provinces, pillées, incendiées, et décimées. Car le pouvoir s'y est livré à de telles orgies qu'il y est ivre. Dites-lui ses crimes : loin d'en sortir, il s'y plonge, et ne surnage que pour passer bientôt de la torpeur à la fureur de l'ivresse, que pour faire tomber ses coups redoublés sur le pays, où il haït partout et partout est haï. Dites-lui les noms des hommes fidèles au culte de la patrie : vous êtes un dénonciateur qui peuplez les cachots, un spectateur féroce qui tenez la main fermée pour que les chrétiens soient jetés aux bêtes.

On ne peut donc citer que des faits et des documents publics, bien connus en Amérique, ignorés, ou qui pis est, dénaturés en Europe. Le gouvernement anglais, en effet, a eu soin de mettre sous les verroux, en même temps que les éditeurs et imprimeurs, tous les caractères et presses d'imprimerie qui n'étaient pas en vente ; il a acheté tout ce qu'il n'a pas mis sous les verroux ; et pour guider sans doute le parlement impérial sur les plans du futur gouvernement du Canada, pour éclairer l'opinion publique anglaise, et, par elle, édifier le monde sur les vertus des gouvernants et l'ingratitude des gouvernés, il a façonné ces matériaux bruts, hommes et types achetés en pages d'histoire contemporaine. Les moyens connus, le but est révélé. Par la presse anglaise, vous n'avez appris que des mensonges officiels.

Ce n'est plus à moi à me porter *l'accusateur* du gouvernement anglais, comme il a été de mon devoir de le faire pendant trente ans de ma vie publique. Ce gouvernement s'est lui-même confessé coupable dans les cent vingt pages in-folio que vient de publier lord Durham. Corruption systématique, péculats honteux, antipathies contre les peuples, exemples révoltans d'irresponsabilité dans les agents du pouvoir, accaparement du domaine public, rien ne manque à ce tableau des misères du Canada, tableau tellement hideux que son pendant ne pourrait être fourni que par l'histoire d'une autre possession anglaise, l'Irlande.

Et pourtant, l'auteur a uniformément adouci ses formules accusatrices contre l'autorité dont il est l'organe, et à laquelle il veut conserver son sceptre de plomb sur les colonies par de si pitoyables moyens, qu'il s'est perdu de réputation comme homme d'état.

Voulant prouver que sa race favorite, la race saxonne, est seule digne du commandement, lord Durham l'a mensongèrement peinte en beau, et il a assombri par les plus noires couleurs le faux portrait qu'il a tracé des Canadiens français. Mais malgré cette avilissante partialité, je renvoie avec confiance les lecteurs équitables à cet étrange rapport, bien convaincu qu'ils en tireront cette conclusion, que les Canadiens n'ont aucune justice à espérer de l'Angleterre ; que pour eux, la soumission serait une flétrissure et un arrêt de mort, l'indépendance, au contraire, un principe de résurrection et de vie. Ce serait plus encore, ce serait une réhabilitation du nom français terriblement compromis en Amérique par la honte du traité de Paris de 1763, par la proscription en masse de plus de vingt mille Acadiens chassés de leurs foyers, enfin, par le sort de six cent mille Canadiens gouvernés depuis quatre-vingt ans avec une injustice incessante, aujourd'hui décimés, demain condamnés à l'infériorité politique, en haine de leur origine française.

Vrai quand il accuse le pouvoir, faux quand il accuse le peuple, le rapport de lord Durham servira aussi à prouver que l'indépendance du Canada est l'un des événements voulus par l'intérêt de l'ancienne comme de la nouvelle France, et par l'intérêt de l'humanité tout entière. C'est pourquoi je donnerai ici un résumé de ce travail, qu'il est d'ailleurs nécessaire de connaître pour apprécier la moralité des faits que j'ai à raconter.

(A CONTINUER.)

OPINION DE LA PRESSE.

LE RAPPEL DE L'UNION.

Une annonce publiée dans presque tous les journaux de cette ville nous apprend que M. Glackemeyer va donner une série de lectures sur le rappel de l'Union des Canadas. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion des motifs qui engagent ce monsieur à sortir tout à coup de son inertie politique pour venir prêcher à notre population le rappel d'une loi impériale dont la chambre représentative du pays a consenti à faire l'essai, et à laquelle le comité de la *Réforme et du Progrès* s'est borné à demander d'importantes modifications. Ce comité dont le manifeste a été la profession de foi politique de tous les députés élus aux dernières élections, demandes les réformes suivantes :

1er. LA REFORME ELECTORALE ; 2e. LA MISE EN PRATIQUE DES PRINCIPES CONSTITUTIONNELS RECONNUS PAR LES RESOLUTIONS DE 1841 ; 3e. *L'amortissement progressif de la dette publique ;* 4e. *La concession des terres de la couronne à des taux moins élevés et des conditions de paiement plus faciles, et en petits lots, et directement aux colons, qui devront s'y établir ;* 5e. *La réforme du département des postes ;* 6e. *L'usage de la langue française dans la législation et les documents parlementaires.* Telles sont les réformes que ce manifeste demande. Il est évident que le comité constitutionnel de la réforme et du progrès, a voulu aussi faire l'essai de l'acte d'union ; car, sans cette intention, sans cette volonté à quoi servirait la demande de la *réforme électorale* dans le Canada Uni, etc.....

A l'époque où le manifeste a été écrit et publié une administration tory détestée également et par ces supports naturels les conservateurs, et par les libéraux, tenait en ses mains inhabiles les rênes du gouvernement. Alors le pays se préparait d'une extrémité à l'autre, à commencer la lutte qui s'est terminée par l'éclatante défaite du ministère qu'une minorité aidée de la violence et la corruption avait réussi à imposer à la majorité.

Le résultat des dernières élections générales a été couronné d'un succès qui a surpassé même l'attente du parti libéral. A une administration corruptrice, éhontée et incapable, a succédé un ministère dont la grande majorité de ceux qui le composent étaient depuis longtemps désignés et choisis par l'opinion publique. Les hommes de ce ministère qui font partie de l'assemblée représentative ont tous accepté le manifeste du comité constitutionnel de la *réforme* et du *progrès*, se sont engagés à appuyer et soutenir les réformes qui y sont reclamées. Cependant, à peine trois mois se sont écoulés depuis la formation de la nouvelle administration, que l'on voit des gens plus zélés que prudents, des gens qui ont accepté le programme de ce comité, venir tout-à-coup essayer de rendre inutiles et infructueux et les travaux du comité et l'approbation unanime que lui a donné le peuple du pays. En vérité, nous ne voulons pas accuser la pureté des motifs de ces gens, mais malgré toute notre bonne volonté nous ne pouvons leur prêter une intention, nous ne dirons pas bonne, mais même plausible. Nous désirons être bien compris, nous ne voulons accuser personne ; nous ne faisons qu'exprimer l'etonnement que nous cause cette démarche de leur part.

Nous voulons disent-ils, le rappel de l'Union. Mais ils nous permettront de leur demander la raison qui les porte à agiter cette question du rappel ; de leur demander si, depuis l'adoption faite par le pays du programme *du comité de la réforme et du progrès*, il est survenu quelque cause grave et quelle, qui nous force à mettre de côté ce programme avant qu'il ait même reçu un commencement d'exécution, avant même que les représentants du peuple réunis en parlement aient pu s'en occuper et prendre en leur consideration les réformes qui y sont demandées ? Ils nous permettront de leur demander sur la coopération de qui ils comptaient, pour mettre à exécution les réformes exigées par ce comité et qu'ils ont approuvées en promettant *leur appui au manifeste de ce même comité ?* Comptaient-ils sur la bonne volonté, sur l'aide de l'administration déchue ? Nous ne leur ferons pas l'injure de leur prêter une idée aussi absurde. Alors, ils comptaient donc sur les hommes qu'ils avaient l'espérance de voir revenir au pouvoir à la suite des élections générales prochaines ; autrement leur approbation du manifeste aurait été sans portée, sans but, puisqu'il y aurait eu impossibilité de mettre à effet avec la moindre chance de succès les réformes demandées. Le ministère actuel a-t-il été mis en demeure de donner son appui à ces réformes actuelles ? non. A-t-il refusé cet appui, a-t-il laissé passer une session pendant la durée de laquelle il ait pu s'en occuper avec avantage, avec utilité pour le pays ? non. Eh ! bien, pourquoi venir déclarer que ces réformes sont impossibles, ou que l'administration refuse de les appuyer ; pourquoi vouloir faire croire au peuple du Bas-Canada que cette administration manque ou de courage ou de bonne volonté ou de pouvoir pour lui faire rendre la justice qu'il reclame ? pourquoi vouloir insinuer que cette administration a trompé l'attente, la confiance du pays ? car enfin, la demande du rappel de l'union dans les circonstances actuelles ne signifie rien autre chose, ou plutôt comporte contre le ministère une censure, un vote de non-confiance.

Nous n'avons jamais été et nous ne serons jamais l'approbateur de l'acte d'union ; mais comme il nous a été imposé sans notre consentement et par le droit du plus fort, le peuple du Bas-Canada qui est le plus faible doit céder, et se borner à prendre pour faire sa condition meilleure, les moyens que lui suggèrent la prudence et la sagesse.

Vous voulez le rappel de l'union ? mais oubliez-vous que cette union a été faite sans nous et malgré nous ? oubliez-vous que cet acte, émanation de la législature de la même patrie, ne peut-être rappelé que par cette même législature ? vous voulez le rappel de l'union, vous voulez faire de l'agitation ; vous voulez coute que coute, obtenir ce rappel ? mais si l'Angleterre refuse ou néglige de faire droit à votre demande, s'elle se rit de votre agitation, que ferez-vous ? Irez-vous vous prendre corps à corps avec le colosse britannique, et fragile pot de terre, joncher le sol natal de nos débris et de nos ruines ?

Vous voulez le rappel de l'union, vous voulez agiter le Bas-Canada, vous voulez encore une fois dicter à l'Angleterre la conduite qu'elle doit tenir envers nous ? mais avez-vous oublié l'expérience du passé ? avez-vous oublié qu'un jour le Bas-Canada dit à la mère-patrie : *nous ne voulons plus de la constitution que vous nous avez donné ; elle est surannée, incompatible avec nos besoins et nos progrès ?* avez-vous oublié que l'Angleterre accueillit le vœu de cette constitution par le conseil spécial, puis enfin, par l'union, le pillage de nos deniers pour le paiement d'une dette que nous n'avions pas contractée, et par la proscription de notre langue.

Mais disent quelques-uns, nous demandons le rappel de l'union quoique nous sachions que nous ne l'obtiendrons pas ; mais nous demandons plus pour avoir quelque chose. A la bonne heure ; mais il n'y a pas encore bien longtemps, le Bas-Canada demandait aussi à l'Angleterre, plus pour obtenir quelque chose ; et cependant qu'avons-nous eu ? tout le monde le sait. Pensez-vous cette fois, être plus heureux dans votre agitation qu'en 1836 et 1837 ? alors, dites-nous sur quoi vous fondez cette espérance que nous n'hésitons pas à déclarer vaine et illusoire. Qu'on ne s'y trompe pas ; le temps de ces agitations systématiques et sans resultat certain, est passé. Le peuple du pays fatigué des luttes continuelles, désire et veut se reposer, jouir en repos de la conquête recente de ses droits sur ses ennemis. Il laissera batailler seuls, ceux qui n'ont pris aucune part au combat, et qui cependant après le succès, ont plus de prétentions, sont plus exigeans que ceux qui, pendant plus de quatre années, ont soutenu une lutte incessante, acharnée pour ressaisir le pouvoir et le confier de nouveau aux hommes qui le possédent aujourd'hui.

Le pays entier a foi, a confiance dans l'administration actuelle ; il la soutiendra, il la supportera, il la defendra contre les libéraux exaltés, les mécontents, et les envieux. Comme l'enfant capricieux qui casse et brise après l'avoir obtenu, le jouet qu'il désirait avec ardeur, il ne travaillera pas à renverser l'administration qu'il vient de créer après un long combat et qui n'a pas encore eu le temps de prendre possession de la banquette qui lui est réservée dans l'assemblée représentative.

Nous entendons déjà quelque patriote fougueux, nous dire vous êtes un ministériel, vous defendez l'administration. Sans doute nous sommes ministériel comme le Bas-Canada l'est depuis les dernières élections qui ont eu pour résultat d'amener la présente administration : nous sommes ministériel comme vous l'étiez encore il y a quelques jours, vous qui vous prétendez les seuls patriotes purs et sans tache, vous qui avez solennellement promis à cette administration, votre appui et votre coopération, et qui sans raison et sans cause légitime, vous déclarez ses ennemis, l'accusez et la calomniez.

Nous ne défendons pas l'administration. On ne défend que les accusés ; or, l'administration, n'a pas été que nous sachions, accusée par le pays ou ses représentants, seuls et légitimes accusateurs qui aient le droit d'incriminer ses actes. Jusque là, les déclamations de quelques individus ne constituent pas une accusation qui puisse nécessiter une justification, une défense. Nous sommes pour l'administration actuelle, parce qu'elle est le choix du peuple, parce que nous avons la conviction qu'elle fera tout en son pouvoir pour nous faire obtenir les réformes que nous réclamons. Nous sommes pour l'administration, parce qu'elle n'a rien fait encore pour lui faire perdre la confiance publique ; parce qu'au lieu de chercher par une agitation inopportune à entraver ses vues, son désir de correspondre par ses actes à la confiance que le peuple a placée en elle, il est du devoir de tout bon citoyen, de tout vrai canadien-français d'applanir autant qu'il est possible, les graves et nombreuses difficultés dont elle est entourée, de faciliter l'exécution des promesses solennelles qu'elle a faites au pays.

Encore une fois, pas de division, pas d'altercations, pas de querelles dans les rangs du parti libéral. N'oublions pas qu'elles profiteraient à nos ennemis qui sourient déjà aux germes de scission qui se montrent parmi nous, qui les fomentent, les encouragent par tous les moyens en leur pouvoir, ti lèles qu'ils sont à leur maxime *qu'il faut diviser pour gouverner.* Déjà une fois de tristes divisions, une agitation violente et irréfléchie ont amené sur nous les malheurs que nous déplorons encore aujourd'hui. N'allons pas par de nouvelles imprudences offrir à nos ennemis une autre occasion de nous perdre, de nous anéantir et de nous dépouiller des droits que l'acte d'union tout inique, tout injuste qu'il soit, nous a laissés. Attendons patiemment les réformes promises par l'administration. Espérons que ses efforts seront couronnés d'un plein et entier succès. Mais si contre notre attente cet espoir était trompé, si l'administration malgré ses efforts ne peut nous faire obtenir la justice que nous demandons, alors il sera temps de penser à ce qu'il faudra faire. Jusque là, point de précipitation, point d'imprudence qui puisse compromettre notre cause, nous faire perdre la position que nous occupons aujourd'hui, et nous précipiter dans des embarras, dans des malheurs dont Dieu seul peut connaître le terme et l'issue.

(*L'Ami de la Religion et de la Patrie.*)

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 30 MAI 1848.

LE TROISIÈME MANIFESTE DE M. L. J. PAPINEAU.

(*Suite.*)

Il n'y a qu'un sentiment universel de réprobation dans cette ville et dans ce district contre le dernier ecrit de M. Papineau. Ce sentiment sera sans doute partagé par tous les hommes bien pensants du pays. Les gens s'étonnent avec raison qu'un document aussi profondément méchant, rempli de tant d'exageration, de passion, de cynisme même soit sorti de la plume d'un homme de l'âge, de la réputation, de la position de M. Papineau. Ce n'est assurément pas avec de pareils écrits que ce monsieur peut prouver la sincérité de ses intentions, encore moins sa capacité et sa probité politiques. Au contraire nous l'avons déjà dit, par sa conduite outrée, son fanatisme, sa violence, M. Papineau se condamne à une complète impuissance dans la politique de son pays. Vous ne rencontrez dans ses derniers écrits ni la dignité, le calme de l'homme probe et vertueux, du bon citoyen, ni la raison éclairée de l'homme d'état. C'est au contraire le travail d'un esprit devenu trop exalté, trop passionné pour écouter la voix de la froide raison et raisonner d'après les faits logiques. Le dernier manifeste en est la meilleure preuve. C'est un tissu de contradictions avec ses écrits précédents, de doctrines erronées, fallacieuses purement diffamatoires qui ne sauraient trouver grâce auprès de nos compatriotes.

Nous avons fait voir dans la première partie de cet article l'injustice des attaques brutales, insolentes et ridicules faites par M. Papineau contre l'administration actuelle, la contradiction flagrante de ses deux manifestes. Les *Mélanges Religieux* de vendredi dernier contiennent sur le même sujet un excellent écrit que nous regrettons ne pouvoir reproduire, mais dont nous citerons un passage ou deux afin de faire connaître à nos lecteurs l'opinion de l'organe du clergé dans les débats actuels. M. Papineau dit ce journal, est devenu le plus dangereux ennemi du peuple ; car il se couvre de la peau de l'agneau pour dérober aux regards de ses compatriotes tous ses projets de troubles, de division et de malheurs. Il ne saurait mériter aujourd'hui d'autre titre que celui d'ennemi acharné de la paix du bonheur, de la prospérité de ses compatriotes. Au sujet des contradictions et inconséquence de sa conduite les *Mélanges Religieux* demandent à M. Papineau ; qu'est-ce que le ministère a fait de répréhensible depuis cinq mois !

"Nommez M. Papineau, nommez les mesures désorganisatrices et anti-patriotiques que ce même ministère a mises au jour ? Mettez-les, si vous le pouvez, en regard de vos propres actes depuis cinq mois, et dites-nous de quel côté est le tort ; dites-nous de quel côté est la conduite déloyale et désorganisatrice ; dites-nous enfin qui de vous ou du ministère travaille pour le bien du pays. Vous seriez capable de répondre que c'est vous qui travaillez au bonheur du peuple. Mais lui, le peuple, lorsqu'il verra et étudiera vos actes ; lorsqu'il verra vos sourdes menées, votre conduite suspecte depuis votre retour d'exil jusqu'à la fin de décembre dernier ; lorsqu'il lira vos trois manifestes qui se contredisent les uns les autres, et dont les deux derniers ne veulent rien moins que la chute du ministère ; et tout cela sans raisons, et pour le seul plaisir (car c'est là le but qui s'y fait voir partout) pour le seul plaisir de contenter votre ambition démesurée, et votre désir de parcourir le pays en dictateur et de le mettre de nouveau dans l'agitation et finalement dans le trouble et l'anarchie ; le peuple ne saurait vous croire."

Savez-vous, lecteurs quelle réponse M. Papineau fera à cet article des *Mélanges* comme à ceux des autres journaux sur son dernier manifeste. Il dira encore comme il dit déjà que tous ces journaux qui l'opposent sont soudoyés et subventionnés à même les fonds publics ! vendus au gouvernement ! M. Papineau, c'est évident, est blessé au vif, par l'attitude ferme et indépendante que prend contre lui la presse libérale du Bas-Canada, sans autre exception que l'*Aurore* et l'*Avenir*. Dans son aveuglement et son dépit, il accuse l'administration de corrompre la presse. C'est une infâme calomnie. L'administration Viger-Papineau pouvait recourir à de pareils moyens, mais le ministère actuel n'en a pas besoin. N'est-il pas appuyé sur la confiance et l'opinion publique. N'est-il pas l'œuvre populaire ? Non M. Papineau, si la presse libérale a signalé avec franchise et sans ménagements toute l'étendue de vos torts contre le parti libéral et ses chefs, la représentation et le pays, c'est que l'honneur la justice et l'opinion publique lui dictaient cette ligne de conduite. Ainsi c'est à vous seul que vous devez vous en prendre. La presse libérale ne fait que son devoir. *Vous avez voulu la fouler aux pieds, vous qui parlez tant de la liberté* des opinions, elle vous prouve aujourd'hui que le temps est à jamais passé en Canada où un homme pouvait imposer sa volonté, à la volonté générale.

Les journaux à la solde du gouvernement, dit calomnieusement M. Papineau, ont eu l'outrecuidance de dire au peuple : " Taisez-vous, tout est bien, l'union nous a sauvés, l'Angleterre est juste, soyez reconnaissants." Les journaux libéraux ne se sont jamais exprimés en ces termes. Ce que nous pour un, avons dit, il y a quelque temps à M. Papineau et à son journal l'*Avenir*, c'était qu'il fallait mieux, que *c'était même leur devoir de se taire*, de ne pas soulever de questions intempestives et prématurées, puisque la majorité du pays voulait essayer à faire fonctionner le gouvernement responsable et donner au ministère libéral l'occasion de prouver quel bien il pouvait faire sous le régime actuel ; enfin nous n'avons fait que répéter en d'autres termes ce que M. Papineau lui-même disait au peuple et à ses électeurs en decembre dernier : " Puisque la majorité des représentants veut encore essayer d'une combinaison qui a été si inefficace depuis quatre ans (grâce à M.M. Viger et Papineau, aurait dû ajouter l'écrivain) réunissons-nous à cette majorité ; que NUL DISSENTIMENT NE TROUBLE L'UNITÉ DE LEURS EFFORTS. M. Papineau sait bien que nous n'avons pas voulu, que nous voulons pas étouffer et empêcher la discussion de questions dont les débats seraient utiles et profitables au pays, mais il nous accuse de vouloir le faire pour tromper le peuple et lui faire croire que lui seul est occupé de ses intérêts, de son bien-être, de son avenir. Le peuple cependant ne se laissera pas égarer par ses déclamations. Il connait ses vrais amis et ses vrais intérêts.

L'*union nous a sauvés*. Quand nous nous sommes servis de ces mots ils étaient parmi d'autres qui expliquaient suffisamment notre pensée. Oui, nous le répétons, nous sommes loin d'approuver le but, l'objet, les iniquités de l'union, mais cette loi injuste nous a vu prendre sous son régime une position politique importante, plus avantageuse qu'aucune de celles que nous avions occupées depuis la cession du pays. *L'Angleterre est juste, soyez reconnaissants.* Nous n'avons jamais dit cela. Mais l'Angleterre peut vouloir aujourd'hui nous rendre justice comme elle l'a déjà fait, quand M. Papineau prônait tant lui-même et préconisait sa domination et ses institutions politiques. Pourquoi après les années d'arbitraire et de mauvais gouvernement, *chaque année du régime actuel ne serait-elle pas marquée par de nouvelles faveurs* comme les soixante années qui s'écoulèrent depuis la cession jusqu'en 1820, dont M. Papineau parlait jadis avec tant de *reconnaissance*.

" Dès ce jour, la cession du pays en 1759, le règne des lois succède à celui de la violence : dès ce jour, les trésors, la marine et les armées de la Grande-Bretagne sont mis à contribution pour nous donner une protection invincible contre les dangers du dehors : dès ce jour, la meilleure partie de ses lois deviennent les nôtres, tandis que notre religion, nos biens, et les lois par lesquelles ils étaient gouvernés, restent intacts : bientôt après nous sont accordés les principes de sa constitution libre, gage assuré de notre prospérité au dedans, si nous ne nous en écartons point. Maintenant la tolérance religieuse, le procès par jury (cette plus sage des sauve-gardes qui aient jamais été imaginées pour la protection de l'innocence) la sureté contre l'emprisonnement arbitraire par les privilèges attachés à l'*Habeas-corpus*, une protection légale et égale accordée à tous, dans leur personne, leur honneur, et leurs biens ; le droit de n'obéir à aucune autre loi qu'à celles que nous avons formées et adoptées nous-mêmes par nos représentans : tous ces avantages sont devenus notre droit de naissance, et seront, je l'espère, l'héritage durable de notre postérité. Pour les assurer, nous n'avons qu'à agir seulement comme il convient à des sujets Britanniques et à des hommes libres."

Vous avez belle grâce vous M. Papineau qui disiez cela en 1820, aux électeurs de Montréal, de trouver mauvais que nous disions à nos compatriotes en 1848, quand notre position politique est cent fois meilleure sous tous les rapports qu'elle était alors, de profiter de l'ordre de choses actuel pour avancer nos vrais intérêts, l'éducation populaire, notre industrie, notre agriculture notre commerce.

M. Papineau et ses partisans font grand bruit de l'assemblée qui a eu lieu dernièrement à Québec. Le moins que M. Papineau dira de cette réunion; le mieux ce sera pour lui. Car il est à peu près évident pour tout le monde que cette prétendue démonstration a été faite à la requisition de M. Papineau lui-même. N'en a-t-il pas suggéré une semblable à ses électeurs de Saint-Maurice dans un de ses manifestes ? Il s'est invité à l'Assemblée de Québec en se faisant écrire une lettre par le Dr. Bardy ! (Cette lettre devait-être publiée ainsi que le discours de M. Papineau à Québec, pourquoi ne le sont-ils pas ?) L'Assemblée de Québec était loin ensuite d'être approuvée par la majorité des habitans de l'ancienne capitale ; la moitié de ceux qui s'y trouvaient, c'est connu, étaient des curieux. Ceux même qui y prirent part, nous apprenons de sources respectables, désapprouvent en grande partie M. Papineau depuis ses deux fameux manifestes, le répudient comme chef et comme ami politique, puisque la presse libérale de Québec est à l'heure qu'il est unanime à déclarer sa confiance entière dans l'administration actuelle.

Les gens disaient à l'assemblée de Québec, dit M. Papineau, " mordus d'un chien ou d'une chienne ; mangés par les unionaires tories ou par les unionaires libéraux, ils nous prouvent aussi bien les uns et les autres que les meilleurs d'eux ne veulent rien, quand ils sont en place, dominés qu'ils sont par les vices inhérents au système mauvais, qu'ils veulent nous faire trouver bon. Responsibilité et dépendance coloniale sous lord Russell, Edward Ellice et ses souffleurs en Canada ! comédie qui jure contre le bon sens pour le malheur du peuple et pour le déshonneur des bouffons qui y prendront les allures et les grands airs de ministres." Les gens de Québec ne disaient pas cela à la dernière assemblée. C'est M. Papineau, qui dans son discours interminable leur étalait ces belles fleurs de rhétorique. Toujours de l'exagération de la passion chez cet homme politique, c'est facile a prouver. Où sont-ils donc les partizans de l'union parmi les canadiens-français, M. Papineau ? Tous protestent contre. Nous voulons faire fonctionner le régime actuel, parceque l'union est un fait accompli et qu'il faut nous protéger. Mais qui approuve l'union dans le Bas-Canada, parmi les libéraux ? Nous voulons faire marcher le système actuel comme vous M. Papineau, voulez faire trouver bon la dépendance coloniale, *sans responsabilité aucune* en 1820. Quel est le grand bouffon sur la scène politique, si ce n'est vous ?

M. Papineau fait un grief contre l'administration actuelle de ce qu'elle dispose du patronage de la couronne et d'une influence legitime sur le pays. Mais n'est-ce pas là ce que le peuple a reclamé de tout temps comme son droit ? M. Papineau en conclut que nous avons le gouvernement le plus corrupteur du monde et qu'il est l'homme le plus noblement independant qui existe ! Dites nous donc M. Papineau, quelques cas où le ministère actuel a fait un abus de son influence pour corrompre le peuple comme a fait si souvent l'administration Viger-Papineau. Pourquoi donc ne dénonciez-vous pas celle-là il y a deux ans, si vous aviez la moindre independance ; vous ne l'avez pas fait, parce qu'alors votre égoïsme cupide vous imposait silence. Vous étiez *profond comme l'abyme et muet comme la tombe* en attendant vos £4,500.

Il ne faut s'étonner de rien en lisant les ecrits de M. Papineau, *nil admirari* ! Quelquefois on rencontre pourtant des choses étonnantes et ridicules, de ces choses qu'on ne trouve nulle part. Telle est entre mille, la doctrine qu'un représentant comptable de ses opinions, *doit penser tout haut*. Mais où avez-vous pêché cela M. Papineau ? Il n'y a que la fièvre pour donner des idées aussi exagérées. Il n'y a que le dépit pour faire écrire : " Grands ministres libéraux, vous avez jappé contre quelques petits éteignoirs campagnards, je vous dénonce comme les grands éteignoirs dans le pays."

Mais voyez comment M. Papineau entend la liberté de la discussion et l'indépendance des opinions. Il condamne les *Mélanges* sans rémission pour avoir dénoncé M. Viger, lorsqu'il trahissait l'intérêt catholique, parce que, dit-il, M. Viger est un des bienfaiteurs de l'Evêché. Les *Mélanges* ont protesté contre cette doctrine si illibérale.

" M. Viger, dit ce journal, comme on le sait et comme tout le clerge et l'evêché en particulier l'ont reconnu et le reconnaissent tous les jours, ce monsieur a été fort libéral lorsqu'il s'est agi de fonder l'évêché de Montréal. Mais M. Viger entendait-il par là fermer la bouche à l'éditeur de ce journal et le forcer à le louer quand même ? Nous ne le croyons pas ; M. Viger ne doit jamais avoir eu cette intention. D'ailleurs il nous semble que M. Papineau, loin de nous blâmer, devrait trouver bon que nous agissions comme nous le faisons. Nous montrons par là que, tout ed reconnaissant, chaque fois que nous en avons occasion, la libéralité de M. Viger, nous ne nous vendons jamais pour une poignée d'or ! En parlant aussi indépendamment que nous le faisons, nous montrons encore que, lors même que nous reviendrions de l'exil, et que nous trouverions au pouvoir quelques-uns de nos parents qui trahiraient notre pays, nous ne consentirions jamais à nous taire pendant des mois et des mois, quand ce serait même pour recevoir la jolie somme de £4,500 !"

On peut s'attendre à tout de la part de M. L. J. Papineau, qui vient aujourd'hui vanter la probité, les vertus politiques de M. D. B. Viger ! Le pays a flétri de tout son mépris, de toute sa colère l'administration de MM. Viger et Papineau. Il a maudit comme traîtres ces deux hommes qui ont souscrit à toutes les injustices, à toutes les infamies de l'ex-ministère, et c'est à eux, M. Papineau, que vous donnez des certificats de bonne conduite et de probité politique ! en se trompant, dites-vous, ils étaient francs et sincères. Vous prétendez sans doute être franc et sincère vous-même, en voulant avoir raison contre votre pays. Mais le peuple n'excuse pas ainsi ces prétendues erreurs de jugement, quand

il voit que ce sont les plus mauvaises passions, la haine, le dépit, l'ambition, l'égoïsme qui vous font agir. Le sort de M. Viger vous attend, douloureux mais salutaire exemple de la justice populaire.

(A CONTINUER.)

Le Pilot et l'union.—L'article du *Pilot* du 25 du courant, qui est généralement condamné par la presse française du Bas-Canada était certainement injuste et de nature a blesser les sentiments de nos compatriotes. Quelque soit la position géographique du Haut-Canada, quelque fussent ses embarras avant l'union, cet acte n'en est pas moins un acte injuste et oppressif. Pour nous Bas-Canadiens cette union n'a pas été indispensablement nécessaire comme dit le *Pilot* et si nous en avons retiré quelques avantages politiques, ça bien été contre les intentions et les vues de ceux qui nous l'ont donnée. Celui qui a écrit cet article n'a pu exprimer à ce sujet les vues des membres de l'administration actuelle, car le chef même du ministère pour la portion du Haut-Canada, M. Baldwin et son collègue M. Hincks ont protesté en 1841 contre l'union, en autant qu'elle était injuste envers le Bas-Canada. Mais le *Pilot* de samedi dernier admet la justice de toutes nos réclamations contre l'union et ajoute en explication de son premier article qu'il n'entendait pas nous faire trouver bon le principe de l'union, mais seulement faire voir le danger de demander des changements et des réformes impraticables.

Nous publions à la demande de plusieurs citoyens l'article suivant traduit du *Transcript*, qui peut nous donner une idée, d'une des éventualités, qui nous menacent dans le cas du rappel de l'Union entre les deux Canadas. Nous ne disons pas que cela arriverait, mais ça pourrait arriver.

"En agitant cette question, il est une chose que M. Papineau et ses amis semblent oublier. Ils paraissent croire que si le rappel a lieu, la division doit nécessairement se faire en deux Provinces telles qu'elles existaient avant 1841. Ils se trompent certainement sur ce point. Lorsqu'il s'agirait de faire cette division, la population anglaise devra certainement aussi avoir quelqu'influence dans la balance, et il serait étrange qu'elle n'en aurait aucune. Ce que cette population demanderait serait probablement: que la partie du Bas-Canada qui est exclusivement française, demeure séparée, mais que la partie où les intérêts anglais prédominent ne soit pas incluse dans l'arrangement. Par exemple la population de Gaspe dont les intérêts sont intimement unis à ceux du Nouveau-Brunswick, demanderait à être réunie à cette dernière Province, et la population industrielle et commerçante du district de Montréal à la Province supérieure. Il ne resterait alors que le district de Québec pour être témoin des exploits de M. Papineau. A ces conditions (et nous ne voyons pas que l'on puisse en accorder d'autres) nous ne voyons pas grande objection au rappel de l'Union."

FAITS DIVERS.

L'Avenir et les manifestes de M. Papineau.—Il paraît à peu près certain, écrit-on de cette ville au *Journal de Québec*, que quelques uns des collaborateurs de l'*Avenir* se sont opposés à la publication de la dernière lettre de M. Papineau, mais qu'ils se sont trouvés dans la minorité. Cependant ils ont obtenu, ajoute le correspondant, de la part du journal le *mutisme* sur le troisième comme sur le second manifeste de M. Papineau. L'*Avenir* n'a pas le courage d'approuver ou de désapprouver M. Papineau.

Nous appelons l'attention publique sur l'HISTOIRE DE L'INSURRECTION DU CANADA, dont nous commençons aujourd'hui la première partie. Nous aimerions beaucoup savoir de M. Papineau, pourquoi il n'a pas continué cet intressant ouvrage? Nous en avons assez dans tous les cas dans les quelques pages que nous allons reproduire pour faire voir au peuple canadien où M. Papineau veut le conduire et quel est son but en voulant faire de l'agitation.

Nous accusons réception avec remerciment du *Rapport du Surintendant d'Education du Bas-Canada pour l'année* 1847. C'est une brochure de 176, remplie d'informations utiles qui font honneur à M. le Surintendant. Nous la mettrons bientôt a contribution.

Nous avons aussi reçu un Rapport du Bureau des Travaux Publics.

Les Honorables Etienne Paschal Taché et James Leslie ont été nommés conseillers Législatifs.

Nous avons manqué de dire que Samedi dernier, une grande messe solonnelle a été chantée à l'église métropolitaine en commémoration du 21e anniversaire du Sacre de Monseigneur de Québec. Le vénérable et beau vieillard montrait sous une chevelure blanchie par les longues années du sacerdoce, un visage frais et serein. On nous dit que Monseigneur jouit encore d'assez de forces morales et physiques pour s'occuper des affaires de la grande Province Ecclésistique. Il y avait à cette cérémonie grand nombre de Messieurs Curés de la Campagne, appelés par l'amour et le respect que chacun porte à Sa Grâce.—*Journal de Québec*

Tous nos compatriotes apprendront avec plaisir sans doute que le Capitaine Morin, qui a tant souffert par suite de nos malheureux événements politiques, et qui jouit de l'estime générals en ce pays, vient d'être nommé Maître du Hâvre de Montréal. Cette nomination sera très populaire et fait honneur à l'administration.

Hier nous avons eu une chaleur intense, le thermomètre s'est élevé jusqu'à 85 degrés à l'ombre. Dans l'après-midi un orage violent a éclaté sur la ville accompagné d'éclairs et de tonnerre. Le vent a emporté la couverture du débarcadère du Chemin de Fer de Lachine et a dû faire d'autres dégats. On nous dit qu'un homme et deux enfants ont été tués par le tonnerre près de St. Martin.

Nous sommes obligés de remettre à vendredi les détails de l'ouverture de l'Assemblée Nationale en France et plusieurs articles préparés pour ce numéro.

INCENDIE.—Le feu éclata hier matin vers 4 heures dans une bâtisse derrière la propriété de M. T. Laflamme, dans la rue du collége: en quelques instans les flammes se communiquèrent à la maison qui fut bientôt réduite en cendres. L'incendie s'étendit en arrière et sur la rue et consuma en tout cinq maisons, dont 2 appartenaient à M. Laflamme, une à M. Whitney et deux à M. Dalton. Les propriétés de M. Laflamme étaient assurées pour £750, à part les marchandises et les meubles assurés pour £1000, à l'assurance de Québec. On a quelque raison de croire que ce sinistre est l'œuvre d'un incendiaire. L'assurance mutuelle ne perd que £100 par cette conflagration.

On nous dit que c'est la troisième fois que M. Laflamme passe par le feu. Quoique les maisons et les marchandises soient assurées, les pertes de ce citoyen aussi intègre qu'industrieux sont considérables. Le directeur du collége ainsi que tous les prêtres qui le composent méritent les plus grands éloges, non seulement pour avoir permis aux élèves de sortir pour arracher aux flammes les meubles et les marchandises, mais en donnant eux-mêmes l'exemple du travail. Une quantité d'effets ont été sauvés par eux.

(*Minerve.*)

ORÉGON.—Nous apprenons les plus triste nouvelles de l'Orégon. La guerre est déclarée entre les sauvages et les blancs. Dans le mois de janvier, il y a eu quatre batailles dans trois desquelles les blancs ont remporté la victoire. Cinq cents blancs ont combattu toute une journée contre 2000 Sauvages, qui finalement ont été vaincus et dispersés. M. White, Missionnaire Presbyterien et 20 autres blancs ont été tués dans la vallée de Wallah Wallah.—Les blancs de l'Orégon font demander du secours au gouvernement de Washington.—*Mélanges.*

TEMPÉRANCE. Lundi dernier NN. SS. les évêques de Montréal, de Kingston et de Martyropolis ainsi que plusieurs membres du clergé sont allés faire visite à S. E. le gouverneur général. Ils ont profité de la circonstance pour représenter à S. E. combien il serait important, pour la ville de Montréal ainsi que pour la campagne, que le nombre des licences d'aubergistes fût considérablement diminué. Nous apprenons avec satisfaction, que Son Excellence s'est montrée désireuse de contribuer à faire régner de plus en en plus la tempérance parmi nous, et qu'elle a promis de travailler activement à procurer cette diminution des auberges. Nous applaudissons de tout notre cœur à cette démarche du clergé et à cette détermination de lord Elgin. Elles prouvent d'une part que le clergé continue à comprendre sa mission et qu'il veut contribuer de toutes ses forces à l'amélioration morale du peuple; elle prouve de l'autre qu'en Canada le représentant de la souveraine ne veut être étranger à aucun acte tendant à procurer au peuple une somme de bonheur plus considérable, et qu'il suffit de lui indiquer un mal pour qu'il contribue à l'alléger.—*Idem.*

LES SUITES D'UNE VELLEITE' DE NATURALISATION.— La conduite récente de lord Brougham, dans laquelle le peuple de Cannes a cru voir l'indice de sentimens hostiles pour la France et pour la Sardaigne, a failli lui coûter la perte de son château.

Dans une des dernières réunions du club du canton, après la lecture des discours prononcés par sa seigneurie, un membre a fait la motion de se transporter immédiatement à son château (il étoit neuf heures du soir) et d'y mettre le feu. Mais un orateur s'est levé et a dit: "Non, citoyens, pas à cette heure, on nous prendrait pour des voleurs. Si la maison de cet homme peu généreux doit être brûlée, qu'elle le soit en plein jour!" Cette proposition a prévalu, le château a été sauvé. Le jour suivant on ne pensa plus aux projets incendiaires de la veille; il fut seulement décidé que quand le noble lord reviendrait à Cannes, on lui donnerait un charivari.

Une bande de Faux-Monnayeurs.—La cour de district siégeant à Rochester vient d'avoir à juger une affaire assez curieuse. Un homme riche, exerçant une profession libérale, jouissant d'une grande réputation de piété et de l'estime générale a été convaincu d'être le chef d'une bande nombreuse de faux-monnayeurs. C'était sa maison même qui était le centre de cette ténébreuse affaire. Une chambre souterraine de douze pieds de large sur dix de long, construite sous le sol d'une grange servait d'atelier de fabrication, et des affiliés, encore inconnus allaient répandre la monnaie dans le pays. Un rayon de lumière qui passait à travers une fente de trappe a amené la découverte de tout ce mystère, auquel il ne manque rien, on le voit, pour ressembler aux effrayantes histoires du bon vieux temps. Le docteur Salisbury—tel est le nom de ce personnage—a été déclaré coupable, mais la peine n'est pas encore prononcée.

PAIN SANS LEVAIN.—Un médecin de New-York vient de découvrir le moyen de fabriquer sans levain ni fermentation un pain aussi savoureux, aussi nourrissant, et plus facile à conserver, dit-on, que celui confectionné actuellement par les boulangers. Ce procédé procurerait une économie notable de farine. Toutefois il n'a pas été rendu public jusqu'ici, son auteur voulant en faire l'objet d'une spéculation.

NOMINATION DES CANDIDATS DEMOCRATES A LA CONVENTION DE BALTIMORE.

La convention de Baltimore a rondement terminé sa besogne. Pendant ses trois premières séances elle avait procédé avec la lenteur la plus systématique; mais elle s'en est bien dédommagée dans la dernière; tout y a été enlevé tambour battant; et jamais expression ne fut plus juste; car ce sont deux militaires qu'elle présente comme candidats à la Démocratie de l'Union: le général Lewis Cass, pour la présidence, et le général W.m. O. Butler pour la vice-présidence.—*Courrier des Etats-Unis.*

MEXIQUE ET YUCATAN.

Des nouvelles d'un caractère grave en même temps que contradictoire, nous arrivent du Mexique. S'il faut en croire les correspondances, tout espoir de voir ratifier le traité serait perdu sans retour.

Les dernières dates de la capitale sont du 2 mai: elles annoncent d'une manière positive que le congrès de Queretaro est parvenu à se réunir en nombre et n'attend pour ouvrir ses séances que l'arrivée des commissaires américains. Toutefois, et malgré ce qu'il peut y avoir de favorable dans ce symptôme, la perspective n'était rien moins que favorable à la paix. Les opinions à cet égard étaient plus que jamais divisées, même parmi les représentants. Des paris considérables s'étaient engagés, pour et contre la ratification du traité, et l'importance des sommes, aussi bien que la position de certains parieurs, indiquait du reste combien est grande et réelle l'incertitude du résultat. Une gageure de $5,000 tenue par le senor Rubio, l'un des hommes les plus riches et les plus influents du pays, avait surtout produit une vive sensation, car elle prouve que la paix a, dans ce personnage, un incrédule en même temps qu'un adversaire redoutable.—*Idem.*

A l'Editeur.—Quelques personnes malveillantes, ayant l'intention de nuire ou de faire tomber une de nos maisons d'éducation situé à Longueuil celle des Rôles. Dames de Jésus et Marie ont fait circuler dans le public, qu'une des pensionnaires ayant été envoyée par punition dans un corridor y avait été trouvée gelée. Comme de semblables absurdités ne peuvent être vomies que par l'envie ou la jalousie, et qu'elles sont propres à faire un dommage considérable à cette maison qui est certainement une des institutions où les enfans reçoivent le plus de soins et ou le système de punitions sévères n'est nullement en vigueur.

Nous soussignés citoyens de la paroisse de Longueuil, déclarons ces bruits faux et mensongers et prions les familles dont le nom des victimes a été mentionné, de réfuter ces calomnieux et perfides mensonges, ou de les confirmer, s'il y avait quelque chose de vrai dans cette diffamation.

TOUSSAINT DAIGNEAU, VICTOR CHENIER,
JOSEPH VINCENT, A. COLIN,
TOUSSAINT STE. MARIE, JOSEPH LECOUR.

Nous, Charles Sabourin, médecin, Isidore Hurteau un des commissaires d'école pour la paroisse de Longueuil, déclarons que c'est avec le plus vif regret que nous avons appris, qu'une calomnie des plus noires qu'on peut imaginer, circule sur la maison tenue en cette paroisse par les dames de la communauté de Jésus et de Marie, laquelle calomnie comporte, qu'une élève de cette maison à qui on avait infligé pour punition de passer un jour renfermée dans une chambre et qu'ayant été oubliée, cette enfant serait morte des suites du froid et de la faim.

La justice que l'on ne doit jamis refuser au mérite, nous fait un devoir dans la circonstance actuelle de nier la conduite que l'on a fait gratuitement tenir à ces dames, et de dire au contraire qu'elles remplissent la tâche qu'elles se sont imposées de manière à mériter l'éloge de tous ceux qui ont l'avantage de les connaître.

DR. SABOURIN,
IS. HURTEAU.

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVEE DE L'HIBERNIA

Ce steamer est arrivé à New-York, samedi, à 2 heures P. M. après une traversée de 14 jours. Nous n'avons encore reçu qu'une dépêche télégraphique très maigre.

FRANCE.—Un comité de l'assemblée nationale a nommé temporairement les personnes qui suivent pour composer le gouvernement:—Affaires étrangères, Bastide; Guerre, Charras; Finances, Duclerc; Justice, Crémieux; Instruction, Carnot; Commerce, Flocon; Religion, Bethmont; Travaux publics, Tribiat; Marine, Casey (I); Intérieur, Recurt.

La légion allemande opère sa retraite en France par bandes éparses. On dit que la séparation totale de l'église et de l'état, sera une des premières mesures de l'assemblée nationale. L'ordre a été donné de mettre en état de défense et de fortifier toutes les villes du littoral dans le district de Boulogne. On disait à Paris que Ledru Rollin avait offert sa démission. L'ordre n'est pas encore rétabli dans les départements.—Le port de Venise est bloqué par une flotte autrichienne.

Le Pape a été forcé de déclarer la guerre à l'Autriche.

Rien d'important d'Irlande. Duffie et Meagher continuent à appeler le peuple aux armes et quelques prêtres catholiques se sont joints à eux.

La reine de Portugal a nommé une commission pour mettre à effet l'abolition de l'esclavage dans les possessions portugaises.

GRECE.—Des mouvements insurrectionnels ont eu lieu en Grèce. Les finances étaient dans le plus triste état possible. La banque nationale a reçu ordre de suspendre les paiements en espèces.

ESPAGNE.—Une insurrection a eu lieu à Madrid, le 7, à 4h. P. M. Une collision sanglante a eu lieu pendant quelques heures. Les insurgés ont été défaits.

Parmi les morts se trouve le général Talezio, beau-frère de Maria. On a fait un grand nombre de prisonniers, dont 30 ont subi leurs procès et ont été condamnés à mort.

HONGRIE.—Une grande agitation règne dans ce pays; On s'attend qu'il y aura une séparation de ce pays.—La Russie fait de grands préparatifs militaires sur les frontières de la Pologne et a rassemblé une grande flotte dans la Baltique.

MARIAGE.

En cette ville, ce matin, par Messire Fay, Charles Glackemeyer, écuyer, avocat, assistant Greffier de la Cité, à Dlle Marie-Reine-Joséphine, fille ainée de Ludger Duvernay, écr., tous deux de cette ville.

A Londres, le 17 ult., le Capt. Charles-Lennox Peel, à Caroline-Chichester, fille ainée du feu lord Templeton.

A Knightsbridge, le 2, l'hon. lieutenant-colonel Bruce, de la garde des grenadiers, à Catherine-Mary, 2d fille de feu sir M. S. Stewart, baronet.

Décès.

Dame Angélique Tessier dit Lavigne, épouse de M. Ed. Mercier, propriétaire de l'Hôtel Québec, est décédée le 26 de ce mois, à l'âge de 48 ans.

BANQUE DU PEUPLE.

JEUDI prochain, le 1er de JUIN, étant Fête d'Obligation, (L'ASCENSION) il ne se fera pas d'affaires ce jour là à cette Institution.

Par Ordre,
B. H. LEMOINE,
Caissier.
29 mai.

BANQUE D'EPARGNE
De la cité et District de Montréal.

JEUDI prochain, le 1er de JUIN, étant Fête d'Obligation, (L'ASCENSION) il ne se fera pas d'affaire ce jour là à cette institution.

JOHN COLLINS.
Caissier.
29 mai.

ASSEMBLÉE DES COMPAGNONS BOULANGERS.

IL y aura une Assemblée des Compagnons Boulangers SAMEDI SOIR, à 8½ heures à l'Hotel d'ENNIS, No. 153, rue St. PAUL, pour prendre en considération des sujets de grande importance.

Par ordre,
D. LAIRD,
Secrétaire.
30 mai.

AVIS.

LE Soussigné ayant constitué GEO. WEEKES, Notaire de cette ville, son PROCUREUR et AGENT pour gérer et administrer ses biens et affaires, requiert ceux à qui il peut devoir de présenter leurs réclamations pour êtres liquidées, et ceux qui lui sont endettés de venir payer sans délait le montant de leurs dettes respectives.

JOHN DONEGANI.
Montréal, 25 mai, 1848.

DÉPOT DE CHAPEAUX, ET DE *PELLETERIES, DE*
G. LEVER
No. 135, Rue Notre-Dame.

LE Soussigné remercie sincérement ses amis et le public, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé, et a l'honneur de les informer qu'il a changé de place, qu'il est maintenant rendu aux vastes et commodes magasins, récemment occupés par M. ROBERT MORRIS, Sellier, No. 135, Rue Notre Dame, où il reçoit maintenant des CHAPEAUX, CASQUETTES et tous autres articles dans sa ligne, de Londres, Paris et New-York, qui, avec les objets de sa propre confection, formeront l'assortiment le plus complet qui ait jamais été offert en cette ville.

Il vient de recevoir quatre caisses de CHAPEAUX POUR DAMES, du goût le plus récent et le plus fashionable.

GEO. McIVER.
Québec, 19 mai, 1848.

LES personnes qui ont en leur possession des congé de milice et qui n'ont encore rien reçu du Gouvernement sont priées de les faire parvenir au Soussigné. Adressez, franc de port, coin des rues LAGAUCHETIERE et MONTCALM.

20 mars. J. DUFRESNE, N.P

A VENDRE A CE BUREAU
LE DEUXIEME VOLUME DE
L'ALBUM
Littéraire et Musical de la Revue,
COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CEUX qui désirent se procurer ce volume feront bien de ne pas tarder. Le nombre d'exemplaires que nous avons à vendre, étant malheureusement très limité.—PRIX: 20s.—Elégamment relié, 24s.—*Ecrire Franco.*

MOULANGES FRANCAISES.

LE Soussigné ayant été nommé agent par une maison du *Hâvre pour la vente de MEULES de Moulins* confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaques moules sont composées que de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 4½ pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignement s'adresser chez messr. E. & V. HUDON, Rue St. Paul.

LOUIS DE LAGRAVE.
21janv.

AVIS IMPORTANT

LE commencement d'une année étant une époque favorable pour prendre ou renouveller un abonnement à la *Revue Canadienne* et à l'*Album Littéraire*, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques mois. Ainsi en payant une année d'avance en s'abonnant *six piastres comptant*, on a droit et on reçoit

20 ALBUMS POUR RIEN

C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNEE 1847 EST COMPLETE, Hatez-vous de vous abonner, car le nombre de files est limité.

8 janvier

TAPIS A L'HUILE.

Grande variété de patrons et de couleurs, à vendre par

M. A. LAFLAMME.

AU NO. 165, RUE CRAIG PRES DU MARCHE A FOIN

4000 VERGES DE TAPIS FLEURIS à l'huile de patrons magnifiques et variés pour salons, passages et escaliers; aussi pour couvertures de tables Pianos, etc. Toiles et Soie cirées pour différents usages, Toiles pour Chapeaux, Capots, Habits, etc.—14 avril 1848.

CHAPEAUX.
HENDERSON, FRERE & CIE,

Ont ouverts leur nouveau et splendide magasin

No. 93, rue Notre-Dame,

AVEC UN ASSORTIMENT NOUVEAU A LA DERNIERE MODE,

Et de toutes les variétés, porte voisine de la Pharmacie de M. A. Savage.—14 avril.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE DE
JEAN-BTE. ROLLAND,
No. 21 Rue St. Vincent Montréal.

ON trouvera constamment à cette adresse un assortiment de livres et de fournitures d'école, ainsi qu'une variété de petits livres d'histoires et de piété, propre à être données en prix aux examens. Le tout à des prix très réduits.

Montréal, 24 mai, 1848.

WM. MUIR,
MARCHAND-TAILLEUR,
18, *Rue St. Francois-Xavier,*

VIENT DE RECEVOIR un assortiment riche et varié d'effets convenables à son commerce. Il invite ses amis et le public à lui faire une visite.

Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION
SOURCES DE VARENNES
A LOUER OU A VENDRE

A des conditions très libérales, et à prendre possession le PREMIER de MAI prochain, L'ETABLISSEMENT des SOURCES de VARENNES, considérablement augmenté cette année, Mr. BRODEUR, le propriétaire ayant bâti une superbe MAISON à TROIS ETAGES de 95 pieds sur 35, sur la côte, en face de l'ancienne maison. Mr. Brodeur vendrait en même temps à l'acquéreur un terrein de grandeur suffisante pour un bon établissement joignant les sources.

S'adresser au propriétaire sur les lieux.

Varennes, 11 mars 1848.—dm.

AVIS

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la sucession de feu Lieutenant, John Richardson écr., de l'Acadie, sont priées de les présenter immédiatement au soussigné, exécuteur testamentaire de la dite succession, et procureur de Madame Catherine Antoinette Horsa Richardson.

CHARLES S. RODIER,
Avocat.
Place Rodier

CHAPEAUX FRANCAIS.

LES Soussignés ont bien l'honneur d'annoncer à leurs PRATIQUES et au PUBLIC en général, qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de

CHAPEAUX DE SOIE.

Reçus directement de PARIS, dans le mois de Janvier dernier.

PRIX:—25s. A 30s.

E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars 1848.

TAPISSERIES FRANCAISES.
A VENDRE PAR
E. R. FABRE & CIE.
Rue St. Vincent, No. 3.
23 mars, 1848.—dm.

AVIS.

AUJOURD'HUI le SIXIEME jour du mois de MAI mil-huit-cent-quarante-huit, après-midi, sont comparus par devant nous JOSEPH A. LABADIE & JOSEPH BELLE, deux des Juges de Paix, pour le District de Montréal, les Sieurs Olivier Fréchette, maître entrepreneur, Louis Comte, maître maçon entrepreneur, et Antoine Dubord dit Latourelle, bourgeois, tous trois de la Cité de Montréal, dans le district de Montréal, experts nommés pous examiner le pont érigé par Edouard Martial Leprohon et Joseph Amable Berthelot, fils, tous deux écuyers, de Montréal, dans le dit District, sur la Rivière Jésus, vis-à-vis du village de St. Eustache susdit, en vertu d'un acte du Parlement Provincial, Chapitre quatre-vingt-dix-neuf, des dixième et onzième années du régne de Sa Majesté Victoria, intitulé: acte pour autoriser Edouard Martial Leprohon et Joseph Amable Berthelot, le jeune, de la Cité de Montréal, écuyers, à construire un Pont de péage sur la rivière Jésus, au village St. Eustache, entre les paroisses de St. Eustache et de Ste. Rose.

Lesquels dits experts certifient à qui il appartient, que de jourd'hui six de mai courant, ils ont fait l'examen du dit Pont, (serment par eux préalablement prêté devant les dits Juges de Paix) d'après laquelle visite et examen du dit Pont, ils se sont trouvés d'opinion unanime que le dit pont est solide, suffisant, sur, et sous tous les rapports suivant l'intention et le sens de l'acte ci-dessus mentionné. En foi de quoi les dits Experts ont signé à Montréal, susdit.

OLIVIER FRECHETTE,
LOUIS COMTE,
ANT. D. LATOURELLE,

J. A. LABADIE,
J. BELLE.
Juges de Paix pour le district de Montréal
8 mai.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommiers, poiriers, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côteau St Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Donegani, écr. possession donnée immédiatement.

S'adresser à
L. DE LAGRAVE,
Rue Craig,
ou à C. A. BRAULT, N. P.
No. 3, faubourg St. L.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT A VAPEUR,
POUR
MOUDRE LA FLEUR
ET LA FARINE D'AVOINE.

MOULINS DE MONTRÉAL.
Coin de la Rue St. Pierre et de la Ruelle Fortification,
Anciennement la fonderie de MM. Hedge et Rodden.

Aux Fermiers et Détailleurs de Grains et Fleur.

Le soussigné, venant de compléter un nouveau Moulin à Vapeur pour la Fleur, contenant trois paires de Moulanges Françaises, avec tout l'appareil nécessaire pour Moudre le Froment en Fleur, est prêt à recevoir des commandes pour Moudre. Le Soussigné a aussi joint à sont Etablissement un Moulin à Farine d'Avoine, capable de Moudre la Farine d'Avoine de première qualité. Les Possesseurs de Grains, désirant le faire Moudre, trouveront leur avantage à favoriser son Etablissement, vu qu'il apportera un soin particulier à produire un excellent article. Les Termes pour Moudre seront modérés. Le prix du Marché sera payé pour du bon Bled, de l'Avoine et autres Grains.

JONH BIRS

Montréal, 18 avril 1848.

N. B.—Toute espèce de Grains moulus, bons pour les Chevaux et autres Animaux.

VITRES A VENDRE.

LA COMPAGNIE de la MANUFACTURE de VERRE de POSTAWA, offre à vendre:—
2,000 BOITES de VITRES,
De 7¼ sur 8¼ et de 30 sur 42 de diverses qualités.
—AUSSI,—
VITRES de double épaisseur.
PLATE GLACE, venant de cette manufacture, de qualité supérieure et égale au verre d'Allemagne.
Les commandes pour toute quantité ou grandeur, de 30 à 42 et de toute épaisseur seront reçues et exécutés ponctuellement. Les demandes doivent être adressées au Surintendant à VAUDREUIL ou au Bureau de la Compagnie à Montréal, rue Ste. Thérèse.
Bureau de la Compagnie,
Montréal, 6 mars 1848.

BANQUE D'EPARGNE
DE LA
CITE ET DISTRICT DE MONTRÉAL

PATRON:
Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal.
Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président.	P. Beaubien,
A. LaRocque, V. Président	Joseph Bourret,
Francis Hincks,	H. Mulholland,
L. H. Holton,	Edwin Atwater,
Damase Masson,	Barthw. O'Brien,
Nelson Davis.	Jacob DeWitt,
H. Judah.	Joseph Grenier,
L. T. Drummond	

AVIS est par les présentes donné que cette institution paiera CINQ PAR CENT sur tous les Dépots.
Les DÉPOTS sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, vû que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS,
Secrétaire et Trésorier.

Bureau de la Banque d'Épargnes de la Cité et du District, Rue St. François-Xavier.

BANQUE D'EPARGNE.
DE LA CITÉ ET DISTRICT DE MONTREAL.
EXTRAIT.

MONTANT dû aux Dépositaires le 31 Décembre 1847 ..... £62675 11 7
Montant déposé depuis le 31 décembre à cette date.....£27172 0 6
do retiré do.....£25703 16 1 1468 4 5

Balance due aux Dépositaires ce jour ...£61143 16 0
Par ordre du Bureau,
JOHN COLLINS,
Caissier.

Bureau de la Banque d'Epargne de la Cité et du District. Rue St. François-Xavier.
Montréal, 31 mars 1848.

AVIS DES POSTES.

A commencer JEUDI prochain le 4 MAI, et jusqu'à avis contraire, la MALLE ANGLAISE qui doit rencontrer les steamers de Boston ou de New-York à HALIFAX, sera fermée au Bureau de Poste de Montréal à TROIS heures, P. M. les MERCREDIS et les JEUDIS alternativement, c'est-à-dire Mercredi pour les steamers qui partent de Bostons et Jeudi pour les steamers qui partent de New-York.—Les journaux doivent être livrés avant 1 heure, P. M. ces jours là.

Bureau-Général de la Poste,
Montréal, 27 avril 1848.

CINQ OU SIX
COMPAGNONS-TAILLEURS
Trouveront de l'emploie en s'adressant à
C. GAREAU,
21 avril. Rue Notre-Dame.

ROMUALD TRUDEAU,
APOTHICAIRE.
No. 111, Rue St. Paul, Montréal.

L'ON trouvera constamment chez le sus-signé, outre son assortiment complet de remettes et parfumeries de curiosités sauvages, et de tous les objets d'église en or et en argent, les médicaments précieux qui suivent;
Pilules végétales de Morison, de Cooper, de Brandreth de Moffatt &. &.,—Elixir Pulmonaire,—Baume de Réglisse,— Baume de cerisier sauvage de Wistar. Salsepareille de Townshend,—Vermifuge de Winer,— Baume de Miel &. &.—21 fev.

FERMES A LOUER OU A VENDRE
A des conditions faciles. S'adresser à
M. GIROUARD, à St. Benoit.

ENCORE DES NOUVELLES,
UNE AUTRE REVOLUTION
Non parmi les Hommes, mais parmi les BOTTES et SOULIERS.

10,000 *Paires sont maintenant prêts à protéger les pieds du public de Montréal, contre les attaques des pluies du printemps, des vents d'Automne des chaleurs de l'été et contre le vieil hyver.*

A LA MANUFATURE DE BOTTES ET SOULIERS DE MONTREAL
101, rue Notre Dame, (Coin de la rue St. Gabriel.)
Allez-y avec votre argent et vous aurez plus que la valeur en cuir de première qualité et bien confectionné.
Allez y et achetez une fois. Vous êtes sûr d'y retourner encore, car la vous pouvez avoir:

Bottines de prenelle pour dames pour	6s 3d	Bottes fortes	10s
Souliers pour marcher, double semelle	4s à 5s	Bottes courtes	9s à 11s 3d
Bottines de veau pour	5s à 6s	Bottines lacées	6s 3d à 10s
Demi-Gatres	5s	Cobourgs	6s 3d
Souliers de Kid pour marcher	5s à 6s	Brogans	5s 6d
Pantoufles	2s 6d à 6s 3d	Pumps	5s
Bottes de Veaux pour hommes	15s à 17s 6d		
Demi-bottes	12s 6d		

Chaussures de toutes sortes et de toutes grandeurs pour Dames et Enfants.

W. DEERING & CIE. appellent l'attention des marchands de la Campagne sur leur assortiment de BOTTES ET SOULIERS, que vu leur confection sous leur direction, ils peuvent recommander à leur pratique comme faits de matériaux de la premiere qualité, et qu'ils vendront à meilleur marché que dans aucune autre Maison de cette ville

Rappelez-vous le No. 101, Rue Notre-Dame, vis-à-vis chez G. Savage, & Fils

CANAL DE CHAMBLY.

AVIS est par le présent donné que l'Eau sera retiré du CANAL DE CHAMBLY, du 10 jusqu'au 20 JUIN prochain, afin de faire quelque reparations necessaires.

Par ordre,
THOMAS A. BEGLEY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics,
Montréal, 4 Mai 1848.

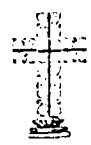

LA CLOCHE MONSTRE
EST MAINTENANT EXPOSEE
aux regards des visiteurs et étrangers
DEPUIS 9 H. A. M A SIX P. M.,
et continuera de l'etre jusqu'à ce qu'elle soit placée dans la Tour de l'Eglise.—5 mai.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE
Montréal 15 Avril, 1848.

IL a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL, en Conseil nommer ORIEN J. KEMP, de St. Armand, Ecuyer, Agent pour la vente des Terres de la Couronne dans les Townships de Dunham, Stanbrige et Sutton, dans le Comté de Missisquoi; Brome, Ely Farnham, Granby, Milton, Roxton, Shefford et Stukely, dans le Comté de Shefford; Bolton et Potton, dans le comté de Stanstead, Bas-Canada, en remplacement de Samuel Wood, Ecuyer, décédé.

MARCHANDISES NOUVELLES

LES Soussignés annoncent à leurs nombreuses pratiques et au public, qu'ils reçoivent maintenant par le Caledonia, le Montréal, l'Albion et le Britannia," qui sont dans le port, leur assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES, tels, que Drap, Casimire, Cotonnages, Indiennes, Regattas, Chapeaux de paille, et Tapisserie pour chambre, etc. etc, qu'ils vendront à bon marché.

J. L. BEAUDRY, & CIE.
Vis-à-vis le Palais de Justice.
5 mai.

J. IRELAND,
GRAVEUR,
GRANDE RUE ST. JACQUES,
A côté de la Banque de l'Amérique du Nord,
MONTREAL.

Se charge de GRAVER et IMPRIMER des Cartes d'Invitation, de visites, d'Adresses Professionnelles, Tetes de Comptes, Billets, Traites, etc.
BUREAU EN HAUT.
4 mai, 1848.

NOUVEAUX OUVRAGES
FRANÇAIS.

M. M'COY DE la Grande Rue St Jacques vient de recevoir de Paris, de Marseilles et de Bruxelles, plusieurs excellents ouvrages français modernes CLASSIQUES et ROMANTIQUES, qu'il offre en vente à tres bas prix. Il se charge d'expédier des *COMMANDES POUR LA FRANCE* chaque semaine.—5 mai.

PORTRAIT DE SA SAINTETE
LE PAPE
PIE IX.
GRAVURE EN TAILLE DOUCE SUR ACIER.
A VENDRE 30 SOUS.
CHEZ JOHN McCOY.
Grande Rue Saint Jacques.

Portraits d'après nature des Membres DU
Gouvernement Provisoire
EN FRANCE.
Magnifique gravure en taille douce sur acier, représentant le groupe de ces hommes célèbres, à vendre seulement 7s 6d., chez
JOHN McCOY,
mai. *Grande rue Saint Jacques*

PROVINCE DU CANADA,
DISTRICT DES TROIS-RIVIERES.
COUR DU BANC DE LA REINE.
Le vingt-deuxième jour de juin, mil-huit-cent-quarante-sept.
No. 43.

DAVID GRANT, *Demandeur,*
vs.
JOSEPH BADEAUX, es qualité, *Défendeur,*
et
THED. DOUCET, ès qualité, *Défendeur par rép. d'instance.*
et
SEXTON GRANT, ès qualité, *Demandeur par rép. d'instance.*
et
THED. DOUCET, ès qualité. *Tiers-Saisi.*

SUR motion du dit Théod. Doucet, défendeur par reprise d'instance et le tiers-saisi en cette cause, la Cour ordonne que, vu la déclaration faite en cette cause par le dit Tiers-Saisi, comme Tiers-Saisi, sur writ de saisie et arrêt émané de cette Cour le vingt-troisième jour d'avril dernier, par laquelle il appert qu'une certaine somme est entre ses mains, représentant et appartenant à la succession vacante de feu Louis Edouard Kimber représentée par le dit Théod. Doucet, en sa dite qualité de curateur, il soit donné notice sur deux papiers nouvels publiés dans le Bas-Canada trois fois, que les créanciers de la dite succession vacante et insolvable aient à filer leurs réclamations au greffe de cette Cour d'hui au quatorzième jour du mois d'octobre prochain pour être ensuite procédé au dividende de la somme composant la dite succession, au désir de la loi, et qu'à faute par eux de l'avoir fait jusqu'au dit jour inclusivement, ils seront alors forclos de le faire.

Par la Cour,
(Signé,) EDW. BARNARD,
P. B. R.

Dans la même cause.
Le 21 février 1848.

Sur motion du dit Théod. Doucet, le Tiers-Saisi en cette cause, la cour ordonne que le délai qui lui a été accordé par l'ordre de cette cour pour appeler les créanciers du dit feu L, E. Kimber, par avertissemens dans les papiers publies, soit étendu jusqu'au premier jour du terme de juin prochain.

Par la Cour,
(Signé,) EDW. BARNARD,
P. B. R.

P B DUMOULIN,
Pcur. du T. S.

MAGASIN DE CUIR
a bon marche.
EN GROS ET EN DETAIL,

ALLO & CORNELL,

TANNEUR, de Londres, prennent la liberté d'informer les marchands de Cuir, Cordonniers et Selliers de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert un magasin, No. 6. PLACE DE LA DOUANE, côté est, où il vendront le Cuir et les fournitures detoutes sortes, en gros et en détail, aux plus bas prix possible
Pour de l'Argent Comptant.
Les Marchands de la Campagne sont priées de leur faire une visite avant d'acheter ailleurs,
annerie, Colborne-Avenue,
Montréal, 12 mai 1848.

HOTEL DU CANADA,
RUE ST. GABRIEL.

MME. ST. JULIEN offre ses plus sincère remerciments pour l'encouragement qu'elle a déjà reçu, ce qui lui a permis d'établir une maison spacieuse de nature à offrir tout le comfort aux dames et messieurs (voyageant ou résidant).
Indépendamment d'une POSITION CENTRALE à proximité du qartier Commercial, de la Cour de Justice, des Bureaux du Gouvernement; la vaste maison [ci-devant occupee par la compagnie du Nord-Ouest,] a reçu de grandes améliorations pour assurer l'aisance et tout le confortable aux personnes qui voudrait bien continuer à en faire leur résidence.

LES FAMILLES.

trouveront de spacieux appartements, bien aérés, des salons récemment meublés et les soins les plus attentifs.
Les mets, les vins les plus recherchés seront toujours choisis avec le plus grand soin.

DES OMNIBUS.

seront toujours prêts à l'arrivée et au départ des bateaux-à-vapeur pour le transport des voyageurs et leur bagage.
5 mai.

M. Louis David Rochon.
AVOCAT.
A transporté son bureau rue Craig potre voisine de P. MOREAU écr. avocat.
5 mai.

REVOLUTION "A L'ENSEIGNE DU CASTOR."
N° 122, RUE ST. PAUL,

HABITANS DU CANADA, ATTENTION!

Voulez-vous être libres et indépendants, faites de l'Economie, achetez à bon marché. En ménageant vous devenez riches, libres et indépendants.

E Soussigné en offrant ses remerciement sincères aux habitans du Canada, pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu par le passé à l'honneur d'annoncer qu'il vient de faire de grandes améliorations à son établissement. Son magasin considérablement agrandi contient 100 pieds de profondeur. Son assortiment continuera d'être complet Par les premiers arrivages il recevra des effets et HARDES FAITES, enfin tout ce dont les FAMILLES peuvent avoir besoin qu'il vendra toujours à 15 POUR CENT MEILLEUR MARCHÉ QU'AILLEURS.

HARDES FAITES A VENDRE.

		s.	d.	s.	d.
750	Surtouts Tweed Gris de	9	0	à 16	3
325	do do Drab	11	3	à 15	0
800	do d'Alpaca noir	10	0	à 15	0
450	do Paramata do	11	3	à 17	6
260	Chestertield Cachmerette Crise	22	6	à 27	6
350	do Tweed double foulé	18	9	à 22	6
250	do Waterproof gris	17	6	à 25	0
225	Habits Chasses Casemire, Doeskins carotté et gris	20	0	à 32	6
150	Chesterfield en Drap français	35	0	à 47	6
220	Surtouts, Frocks, drap noir et bleu	25	0	à 35	0
150	Gilet Drap bleu	12	6	à 18	0
350	do Toil et Drill	3	9	à 5	0
200	Blouse Toile	4	0	à 5	6
1200	prs. Culotte Drill et Gambroon	4	0	à 5	6
675	do Bouragan	5	6	à 7	6
150	do Drap bleu et noir	12	6	à 17	6
350	do Tweed barré et uni	5	6	à 8	0
1500	Vestes différente qualité	3	0	à 7	0
250	do Satin carotté et uni	7	6	à 12	6

HARDES FAITES A ORDRE.

Surtout Drap superfin noir	50	0	à 90	0	Pantalon Casimere noir	22	6 à 30 0
Chesterfield Drap français	45	0	à 60	0	Do do carotté	20	0 à 27 6
Habit Chasse Casimere	35	0	à 50	0	Do do Doeskin gris	21	3 à 30 0
Vestes Satin noir	15	0	à 22	6	Habillement d'enfant de toute sorte	10	0 à 25 0
Do do fleuris	12	6	à 25	0	Do faite sur mesure	20	0 à 32 6

Aussi une grande quantité de Chapeaux et Casquettes, tels que chapeau français de 6s à 12s6. Casquette de drap bleu, 1s à 6s; Casquette de velour d'enfants, 2s 6d à 3s; et un assortiment complet d'autres marchandises d'étapes et de goût.
Les pratiques voudront bien se rappeler qu'il n'y a toujours qu'un seul prix, aussi réduit que le public peut attendre dans la
CRISE COMMERCIALE ET MONETAIRE ACTUELLE.
LOUIS PLAMONDON.
M. L. P. est prêt à prendre aucun contrat pour fournitures à l'armée ou autres corps, et pour aucun établissement public.—Montréal, 5 mai 1848.

GROCERIES & EPICERIES.

NOUVEL ETABLISSEMENT
Au coin des rues McGill et Saint Joseph.
M. L. A. GAREAU, A L'HONNEUR d'informer le public de Montréal et les habitans des Campagnes, qu'il ouvrira le 15 MAI courant un magasin de GROCERIES ET D'EPICERIES, à l'endroit ci-dessus. Ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage trouveront chez lui tout ce qui sert à la consomation des familles dans cette ligne et toujours des articles de bonne qualité. Ses prix seront raisonnables.—Montréal, 5 mai.

ETABLISSEMENT DE BOURNE.

RICHE VERRE COUPE', PORCELAINE DE CHINE, FAIENCE, POTERIE, &c.
87, rue saint Paul et saint Vincent Montreal.
LE Soussigné recevra bientot par le *Syria, Sir Richard Jackson, Montezuma, Paragon,* et autres vaisseaux un assortiment considérable et bien choisi de VERRE COUPE, PORCELAINE, FAIENCE et POTERIE qu'il offre en vente à tres bas prix au panier ou en petites quantités pour accommoder les marchands de la campagne.
ADOLPHUS BOURNE.
N. B. M. BOURNE travaille toujours comme GRAVEUR au même lieu.—5 mai 1848.

MEUBLES DE MENAGE.

ÊTES-VOUS JAMAIS ALLÉ A
L'ETABLISSEMENT DE GARBS,
dans la rue McGill.
SI NON, allez-y et voyez par vous-même que le plus grand assortiment de meubles est offert en vente, à des prix "selon les temps les plus durs," consistant en Sofas, Canapés, Sideboards, Buffets, Tables, Commodes, Tables de Toilette, Lits, Couchettes, Matelats, Chaises, etc. Enfin tout ce qu'on peut désirer dans cette ligne.—5 mai.
BARISSE DE M. DEWIRE.

L. P. BOIVIN, *Coin des rues* NOTRE DAME et St. VINCENT
AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.
Il attend incessamment par les prochains arrivages un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc. etc.—5 mai.

CHARLES GAREAU,
MARCHAND-TAILLEUR,
A TRANSPORTE SON MAGASIN AU NO. 87, RUE NOTRE-DAME
VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,]
2e *PORTE DE M. BOIVIN, ORFEVRE.*

C. G. profite de cette occasion pour remercier ses amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et les informe qu'il a toujours en mains un assortiment général de Draps fin, Casimeers français Satin, Etoffes pour veste, Chemises fines, Cols, Collets, Cravates, Gants, etc
IL A RECU SES LIVRES DE MODES POUR **1848.**
Montréal, 31 mars 1848.

INFORMATIONS DEMANDÉES.

ON demande des informations sur la personne de JEAN-BAPTISTE BLOUIN, imprimeur, ci-devant de Québec. Ceux qui pourraient savoir ce qu'il est devenu et où il est, rendraient un grand service à sa famille, en communiquant ces informations au Bureau de ce journal.—Montréal, 25 avril 1848.

TERRES A VENDRE.

UNE superbe TERRE située dans la paroisse de St. Constant, avec une maison, granges, etc.—Aussi une TERRE A BOIS située dans la paroisse de Beauharnais. S'adresser à St. Constant, à
JULIEN GERVAIS,
ou au Curé de la Paroisse.